

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
GRAND NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2021**

ORDRE DU JOUR

<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	8
1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire en date des 27 novembre et 17 décembre 2020	8
2. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 7 décembre 2020	8
3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations	9
4. Modification des statuts – Prise de compétence en matière de « Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude » en lieu et place des communes membres (article L1424-35, alinéa 5 du CGCT)	9
5. Création des groupes de travail et élection des membres	15
AFFAIRES JURIDIQUES	21
6. Servitude d'utilité publique sur des parcelles situées à Narbonne	21
7. Servitude d'utilité publique pour des parcelles situées sur les communes d'Argeliers, Mirepeisset et Sallèles d'Aude	22
<u>DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	22
8. Rapport annuel 2020 sur la situation du Grand Narbonne en matière de Développement Durable	22
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	33
9. Rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	33
10. Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs	37

FINANCES**38**

11. Débat sur les Orientations Budgétaires – Exercices 2021	38
12. Autorisation permanente et générale de poursuites en faveur du comptable public 54	
13. Procès-verbaux tripartites de mise à disposition des réseaux de télécommunication électronique entre les communes, le Grand Narbonne et le SYADEN	54
14. Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable public du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération en poste en 2014	55
MESURES EXCEPTIONNELLES – ESPACE DE LIBERTE	55
15. Mesures exceptionnelles crise COVID-19 – Exonérations liées au plan de relance 56	

PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT**56**

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	56
16. Schéma de cohérence territoriale (SCoT) – Approbation – Révision du SCoT de la Narbonnaise	57
POLITIQUE FONCIERE	58
17. Avenant n° 2 à la Convention Opérationnelle « La Condamine » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF Occitanie), Le Grand Narbonne et la commune de Bages	58
18. Avenant n° 2 à la Convention Opérationnelle « Pech Maynaud » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF Occitanie), Le Grand Narbonne et la commune de Gruissan	59
POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT (PSH)	59
19. Avenant n° 7 de prorogation de la convention du PIG départemental de Lutte contre la précarité énergétique	59
TRANSITION ENERGETIQUE	61
20. Rapport d'évaluation Cit'ergie 2020	61
FILIERE GLISSE	62
21. Tarification de la Manufacture de la Glisse provisoire	62
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	63
22. AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Zone Artisanale de Caves – Vente de lots	63

Présidence de Monsieur Didier MOULY Président

Le jeudi 28 janvier 2021 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Didier MOULY, Président.

M. LE PRESIDENT : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Ce nouveau lieu de réunion est dû à cette crise sanitaire et à l'espacement nécessaire entre chacune et chacun d'entre nous. La Chambre de commerce ne répondait pas à la jauge qui était nécessaire.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Conseillers titulaires présents : ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, ALVAREZ Martine, AMBROSINO Jean-Marc, BASTIE Yves, BELART Xavier, BELLOTI-LASCOMBES Emma, BOTHOREL Anouk, BOUSQUET Didier, BREHON Bruno, CALVET Jean-Claude, CESAR Jean-Paul, CHALULEAU Jean-Paul, CHARPENTIER Christine, CLERGUE Guy, CODORNIUO Didier (jusqu'au point 9), COMBES Georges, COURREGES Jean-Pierre, COUSIN Sylvie, DARAUD Jean-François (jusqu'au point 16), DAUZATS Christine, DEVIC Bernard, DUPONT Myrienne (par LETEISSIER Gérard), DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, FAURAN Jean-Paul (par sa suppléante COPRTIEL Aurélia), FRERE José, GOUIRY Catherine, GUENFICI Ali, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, KAISER Stéphanie, LAPALU Christian, LOÏS Lydie, LUCIEN Gérard, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PALMADE-GIMENEZ Muriel, PARRA Éric, PECH Olivier, PENET Yves, PY Michel, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, RIVEL Jean-Luc (par sa suppléante MORENO-MAUREL Fanny), ROCHER Édouard, RUDENT Yann, SAINTE-CLUQUE Nicolas, TEXIER Bruno, THIVENT Viviane, TUBAU Marcel, VERGNES Magali, VIALADE Alain et VITASSE Florence.

Conseillers représentés : ABED Yamina (procuration à PARRA Éric), ALAUX Sylvie (procuration à MALQUIER Bertrand), BOUISSET Cyrielle (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), CALMON Julien (procuration à PARRA Éric), CHING Monique (procuration à PY Michel), CODORNIUO Didier (procuration à ROCHER Édouard à partir du point 10), HUYNH-VAN Nathalie (procuration à BELLOTI LASCAMBES Emma), IBANES Alexandra (procuration à SAINTE-CLUQUE Nicolas), LENOIR ALEXIA (procuration à CODORNIUO Didier jusqu'au point 9), PINET Marie-Christine (procuration à BELLOTI-

LASCOMBES Emma), POCIELLO Jacques (procuration à BOTHOREL Anouk), RAPINAT Évelyne (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), SEGUI Jeanne-Maryse (procuration à MARTIN Henri), TAURAND Francis (procuration à VERGNES Magali) et VICO Alain (procuration à BELART Xavier).

Conseillers absents/excusés : DARAUD Jean-François (à partir du point 17) et LENOIR Alexia (à partir du point 10).

(Éric PARRA est désigné secrétaire de séance.)

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.)

M. LE PRESIDENT : Avant de passer à l'ordre de jour, compte tenu de la crise que nous traversons, je propose de passer la parole au docteur COURREGES qui, hier, était en « visio » avec l'ARS. Y a-t-il un micro disponible pour le docteur COURREGES ?

Jean-Pierre COURREGES : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je fréquente beaucoup la Préfecture et l'ARS actuellement au sujet à la fois de la crise COVID-19 et de l'enjeu, si j'ose dire, des vaccinations. J'ai eu, juste avant d'entrer dans cette salle, le directeur de l'ARS de l'Aude qui m'a donné les derniers chiffres, que vous retrouvez dans les journaux locaux, qui ont été publiés aujourd'hui, pour bien mettre l'accent sur une progression lente, mais certaine, de l'infestation COVID-19, avec un taux d'incidence pour 100 000 habitants de 196. Multipliez presque par 4 et vous aurez le nombre de nouveaux cas de COVID-19 dans l'Aude. Actuellement, et ce sont les derniers chiffres hospitaliers de ce soir : 35 patients hospitalisés, dont 6 en réanimation ; sur l'Aude, on est pratiquement à 170 hospitalisations et 10 patients en réanimation. Je vous signale que nous avons sur l'Aude 20 lits de réanimation tout compris (COVID, infarctus du myocarde, pancréatite, etc.) Il est vrai que nous avons une situation assez délicate, situation dans laquelle la vaccination représente une planche de salut. Ce n'est pas la seule, il faut continuer les gestes barrières, bien évidemment, mais il est vrai que l'enjeu de la vaccination est important. C'est un enjeu parce que pour obtenir une immunité collective soit tout le monde attrape le COVID-19, donc vous pouvez compter le nombre de morts, c'est-à-dire 1 %, ce qui fait beaucoup à la longue, ou bien vous avez la solution du ou plutôt des vaccins qui arrivent. Vous avez peut-être entendu parler de l'engorgement actuel, je reprends les termes de l'ARS, engorgement lié tout simplement à la mise en route progressive – évidemment, la population est pressée – de la vaccination. Pour faire simple, actuellement plus de 7 000 personnes ont été vaccinées. On a commencé par les EHPAD qui seront entièrement vaccinés fin de ce mois, pour ceux qui le veulent bien évidemment, puis une partie du corps de santé...

M. LE PRESIDENT : Parlez-vous du Département ou de la partie est du Département ?

Jean-Pierre COURREGES : Je parle de la partie est.

M. LE PRESIDENT : C'est-à-dire la Communauté de communes de Lézignan plus le Grand Narbonne.

Jean-Pierre COURREGES : Tout à fait. Sur cette partie, les rendez-vous pour les vaccinations se sont interrompus parce que la plateforme a été saturée par plus de 100 000 appels alors que nous allons disposer, sur le mois à venir, d'environ 15 000 vaccins. Nous avons à notre disposition pratiquement uniquement le vaccin PFYSER puisque le MODERNA, dont vous avez entendu parler, a été distribué en urgence vers l'est de la France. Nous avons un espoir avec un troisième vaccin, dont vous avez aussi entendu parler, le vaccin ASTRAZENECA. L'un des gros problèmes étant, et vous l'avez entendu dire aussi, qu'il va y avoir une réduction des vaccins ARN

messager, c'est-à-dire le PFYSER et le MODERNA, qui posent un problème technique de conservation puisqu'il faut -70 °C pour conserver le PFYSER et -20 °C pour le MODERNA. L'ASTRAZENECA sera beaucoup plus facile. Il y a une réduction de la proposition de PFYSER et MODERNA : MODERNA ira surtout aux États-Unis, PFYSER un peu partout au plus offrant et le dernier coup du sort est l'ASTRAZENECA qui ne suis pas, finalement, le contrat qu'il avait signé avec l'Europe. C'est en pleine discussion actuellement. On en est là, avec tout de même une lueur d'espoir, car l'ASTRAZENECA va arriver vraisemblablement en février, l'Agence européenne va le valider, la France 48 heures après et, mi-février, il sera à notre disposition et nous allons un peu respirer. Arriveront ensuite deux autres vaccins, assez rapidement, le CureVac et le vaccin ADN Janssen puis, progressivement, cela va s'améliorer.

Il me semble important de rappeler aux plus impatients qu'il y a un an, on ne s'attendait pas à avoir aussi rapidement un vaccin. Il faut aussi relativiser. Je sais bien qu'il faut aller vite et c'est le but de tout le monde et c'est le but en particulier de l'ARS d'une part, et de la CPAM, de l'autre. Là-dessus, l'ARS et la CPAM insistent bien sur la nécessaire collaboration des élus de l'Agglomération – et de la CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), c'est-à-dire l'organisme qui a été créé partout en France à la demande des ARS pour, en quelque sorte, organiser la médecine libérale, mais aussi les paramédicaux quels qu'ils soient : pharmaciens, kinés, infirmières, etc. Vous avez dû recevoir une lettre transmise par notre Président et dirigée de main de maître par le docteur Audrey BORRAS, médecin généraliste installée sur Narbonne. Progressivement, mais pas tout de suite, à partir de fin février début mars, les élus vont être vraisemblablement appelés à la fois par l'ARS et par les CPTS de manière à organiser sur les communes du territoire – je parle de l'Agglomération, pour Narbonne c'est un point d'interrogation – entre 3 et 5 centres de vaccination. Ces centres de vaccination vont regrouper plusieurs communes. On ne va pas avoir un centre par commune, nous allons regrouper plusieurs communes, évidemment par situation géographique. L'ARS et la CPTS nous demanderont une collaboration : une aide dans le recensement de la population, en particulier les plus âgées ; une aide peut-être du personnel de mairie à mettre à disposition les jours où on va vacciner très largement ; la tenue de fichiers que l'on va transmettre à la CPAM ; voire des lieux, des salles de mairies à mettre à disposition pour obtenir des centres de vaccination ouverts 1, 2 ou 3 jours, on verra, cela dépendra bien évidemment du nombre de vaccins que nous aurons à notre disposition. Le vrai nerf de la guerre est là, c'est inutile d'ouvrir un centre, si derrière on ne peut pas vacciner. Il est important de vous mettre au courant. Si vous avez besoin d'explications, mon téléphone vous est ouvert. On peut en reparler. Vous avez eu la lettre, mais on vous communiquera les références du docteur BORRAS, le tout étant soutenu à la fois par la CPAM de l'Aude, avec Antoine BOURDON et l'ARS avec le directeur Xavier CRISNAIRE. Pour Narbonne ce sera autre chose, c'est un point d'interrogation, on verra plus tard, je ne vais pas être trop long.

M. LE PRESIDENT : Merci. Jean-Marc JANSANA, sans vous obliger, si vous pouviez dire deux mots sur le transport des personnes de plus de 75 ans en complément, éventuellement, de ce que propose la Région.

Jean-Marc JANSANA : Suite à l'annonce de la Région concernant le transport à la demande des plus de 75 ans, hors Agglomération et hors Métropole, comme nous l'avons indiqué lors de la Conférence des Maires, les services du Grand Narbonne réfléchissent à une possibilité d'aider les plus âgés à se rendre sur les centres de vaccination, soit avec des possibilités de transport à la demande, mais aussi en mutualisant les moyens qui existent dans les différentes communes. Les minibus qui existent dans les communes permettraient d'aider en mutualisant les moyens à proximité des futurs centres qui seront ouverts.

M. LE PRESIDENT : Merci. Ce matin, *L'Indépendant* a fait une communication sur l'adhésion du Grand Narbonne au réseau « Obépine ». Michel JAMMES peut dire un mot là-dessus ?

Michel JAMMES : Merci, Monsieur le Président. Le réseau « Obépine » se charge de l'analyse des eaux usées de manière à déterminer et anticiper l'évolution des cas positifs de COVID-19. Il se base sur un panel d'environ 150 stations d'épuration. Le Grand Narbonne a adhéré par l'intermédiaire de notre prestataire VEOLIA.

(Arrivées d'Édouard ROCHER et de Jean-Paul CESAR.)

Michel JAMMES : Il s'agit pour nous d'une mise à disposition de la station la plus importante, celle de Narbonne Ville qui est dite station mère. Si des cas positifs étaient révélés par cette analyse des eaux usées, 3 stations, dites filles, seraient à leur tour analysées : Gruissan, Port-la-Nouvelle et Port-Leucate. C'est une surveillance qui est en train de se mettre en place progressivement.

Christian LAPALU : Pour répondre au docteur COURREGES au sujet du territoire, nous nous sommes positionnés depuis un certain temps sur le CIAS, vous avez dû voir même un article ce matin. Sur le territoire du Sud Minervois, on a proposé, avec l'ARS, comme nous avons la compétence gérontologie, 2 sites et notamment le gymnase d'Argeliers et le CAC de Ginestas. De plus, au niveau de nos compétences dans le CIAS, un transport pour l'enfance-jeunesse serait mis à disposition justement des personnes qui ne pourraient pas se déplacer. Nous sommes, nous aussi, en attente des vaccins.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce thème, on peut passer à l'ordre du jour dont vous avez eu connaissance.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Didier MOULY

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire en date des 27 novembre et 17 décembre 2020

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions à ce sujet ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention

2. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 7 décembre 2020

M. LE PRESIDENT : Vous avez la liste dans la délibération. Y a-t-il des demandes de précisions ?

Viviane THIVENT : Bonsoir à tous. Une question générale concernant le fonctionnement de cette Assemblée. Il est vrai que nous avons la liste des décisions, mais nous n'avons aucun document attendant à ces décisions. Ce serait intéressant sans doute d'avoir les documents pour prendre la mesure du travail du Bureau, comme on les a en Conseil Municipal. Pourrait-on avoir, en même temps que l'ordre du jour, les documents qui qualifient vos décisions ? Juste pour donner un exemple, le premier point est une subvention exceptionnelle donnée à l'association Cèdre du Liban, mais on n'a pas le montant de cette subvention. Je pense que ce serait important d'avoir tous les éléments. Merci. C'est une remarque.

M. LE PRESIDENT : C'est une bonne remarque. C'est une Assemblée délibérative composée de l'Exécutif de l'Agglomération et vous avez voté, lors d'un des Conseils Communautaires, les attributions de ce Bureau Communautaire. Il traite surtout des conventions passées et leurs avenants ou des subventions. À partir du prochain Bureau Communautaire, il sera mis à votre disposition, comme pour les Conseils Municipaux, l'ensemble des documents qui sont le support de ces délibérations. En attendant, ces délibérations sont publiées sur le site et vous pouvez les consulter au même titre que les pièces qui vont avec.

Le Conseil prend acte du compte rendu

3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil prend acte du compte rendu

Rapporteur : Viviane DURAND

4. Modification des statuts – Prise de compétence en matière de « Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude » en lieu et place des communes membres (article L1424-35, alinéa 5 du CGCT)

Viviane DURAND : En matière de financement des services départementaux d'incendie et de secours, le Conseil d'Administration du SDIS, où siègent des représentants des communes, est compétent pour fixer le montant de la contribution financière des communes et qui constitue une dépense obligatoire. Pour la fixation de cette contribution financière, le SDIS peut se référer à différents éléments objectifs. Toutefois, l'article 97 de la loi 2015-991 permet le transfert de cette contribution aux EPCI à fiscalité propre, non compétents en matière de SDIS. Ce transfert est décidé par délibération concordante de l'organe délibérant et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. Ce transfert présente un intérêt financier pour les EPCI et pour les communes. En effet, dans un contexte de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, il est important pour les EPCI de maximiser leur coefficient d'intégration fiscale (CIF) pour que celui-ci soit supérieur à 0,35. Pour les communes, ce transfert de charges permet de figer leur niveau de contribution et les protège de toute variation à la hausse. Pour information, la somme des contributions communales obligatoires au SDIS pour l'année 2020 s'élève à 5 800 000 €.

En conséquence, il est proposé de prendre la compétence facultative « contribution obligatoire au financement du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude », de saisir les 37 Conseils Municipaux des communes du territoire communautaire afin qu'ils se prononcent, dans le délai de 3 mois, par délibération concordante sur le transfert de cette nouvelle compétence à la Communauté d'Agglomération ; et de charger M. le Président d'accomplir toutes les formalités.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ?

Yves BASTIE : Madame la Vice-Présidente, j'ai plusieurs remarques à faire. Je vous les soumetts en même temps ou répondriez-vous au fur et à mesure ? C'est vous qui voyez.

Viviane DURAND : Comme vous voulez.

Yves BASTIE : Je reprends la page générale où vous parlez du CIF de l'Agglo à 0,35 qui va permettre de perdre ou de gagner quel montant ? Vous parlez d'un équilibre grâce au maintien du CIF à 0,35, mais cela concerne quel montant éventuel que l'on pourrait perdre ou maintenir ? J'attire tout de même votre attention sur le fait que le maintien du CIF à l'Agglomération peut entraîner une perte de CIF au niveau de la commune. J'y reviendrai dans un petit moment.

Concernant le tableau que vous nous avez donné, je ne ferai pas de commentaire sur la première partie de potentiel fiscal et financier, car ils dépendent effectivement de chaque commune. Par contre, vous indiquez que la DNP « majoration » ne varie pas par rapport à la DNP part « principale » qui, elle, va varier. Je rappelle que la DNP « majoration » fait partie également des variations de la DNP « principale ». Pour ce qui concerne ma commune, ce ne sont pas des variations importantes, mais pour certaines communes cela peut l'être.

Également sur le tableau, j'aurais aimé y voir le Fonds de péréquation intercommunale et communale puisque sur un tableau annexe vous parlez de la différence en pourcentage et donc en moyens financiers, dans « perte », au niveau des communes, que vous voulez compenser à 22 ou à 23. Il aurait été intéressant de voir effectivement sur le tableau annexe que vous avez donné quels sont les montants de départ et d'arrivée, après le transfert de ce Fonds de péréquation intercommunale et communale.

Je veux revenir plus particulièrement sur un calcul que je me suis amusé à faire sur ma commune. Je suis désolé, mais j'interviens sur des chiffres qui concernent ma commune. Concernant les différents chiffres de la DGF, la dotation forfaitaire sur la commune, j'ai pris 2018, 2019 et 2020. La Dotation forfaitaire de 2018 à 2020 a augmenté de 6,71 % ; la Dotation de Solidarité Rurale a augmenté de 20,81 % et la Dotation nationale de péréquation a augmenté de 8,34 %. Quand on le rapporte à votre tableau, en faisant les mêmes comparaisons sur les mêmes chiffres, on peut comparer pour ma commune une augmentation de 14 % entre 2018 et 2020. Or, dans vos calculs, vous voulez calculer par rapport à 2020 les AC futures en 2021, 2022 et 2023. C'est-à-dire que s'il y a une progression de l'ensemble de ces chiffres pour la commune, il y aura forcément, en valeur absolue, une perte de recettes que l'Agglomération ne prendra pas en compte au niveau de la commune. Ces AC seront-elles reprises chaque année par rapport aux dotations des communes ? Ou, effectivement comme on le fait au niveau des AC, on part d'un chiffre et on laisse ce chiffre. Si tel est le cas, vous comprenez que pour des communes en développement – et je pense que l'ensemble des communes de l'Agglomération le sont

– il serait important que l'on intègre ce paramètre dans le calcul de compensation des pertes au niveau des communes.

Voilà, Madame la Vice-Présidente, les remarques que je souhaitais vous faire concernant ce transfert et l'inquiétude qui peut être la mienne en tant que Maire d'une commune en dehors du fait que l'on transfère, une fois de plus, une compétence à l'Agglomération. Cela peut être un élément sauveur financièrement, on peut le prendre en compte, mais à force de déshabiller les Maires de leurs compétences, cela peut être compliqué, à la fin. Il faudrait peut-être à un moment donné – ce n'est pas aujourd'hui dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires – rechercher à faire des économies parce que si, chaque fois que l'État fait varier un paramètre au niveau national, on est obligés de s'adapter et de faire varier des paramètres communaux pour assoir l'Agglomération, à un moment donné, cela deviendra compliqué. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. On va demander, avec l'autorisation de Viviane, de donner la parole à Mme la Directrice des finances pour qu'elle apporte les réponses.

Viviane DURAND : Avant de donner la parole à Mme AUBRY, qui va répondre plus précisément à toutes les questions que vous avez posées, j'aimerais préciser que nous ne transférons pas une compétence vraie, on transfère simplement un paiement. C'est pour cela que nous avons pensé à ce transfert qui permet de gagner 450 000 € par an. Ensuite, le CIF des communes n'est pas impacté puisque les communes n'en ont pas. Je ne pourrais pas apporter d'autres précisions à vos questions parce que je ne maîtrise pas tout, c'est pour cela que Mme AUBRY va prendre la parole maintenant.

Dorothee AUBRY : Pour revenir sur vos questions, en effet, dans nos simulations, à partir de 2024, le Grand Narbonne risque de perdre 450 000 € par an si le coefficient d'intégration fiscale n'atteint pas 0,35.

La DNP est une part de la DGF donc dans les simulations qui ont été transmises à toutes les communes, simulations individuelles, en effet nous sommes partis sur une base 2020 – parce qu'il faut bien s'arrêter sur des chiffres connus – nous avons fait une simulation sur l'évolution de toutes les attributions de compensation en tenant compte des impacts en n, n+1 et n+2. Le Grand Narbonne s'engage à compenser les communes de la perte de FPIC et de DGF. Il assumera l'augmentation des cotisations SDIS. Je conçois que vous disiez que la DGF risque de baisser ou d'augmenter dans les années à venir, mais le Grand Narbonne ne peut pas compenser les baisses dues à une baisse de populations, à une baisse des différents critères de revenu ou autres (potentiel fiscal ou financier) qui rentrent en considération dans le calcul de la DGF.

Yves BASTIE : (*Intervention hors micro.*) On se bat, Madame, pour développer nos communes et pour avoir des recettes supplémentaires parce que nous n'avons pas grand-chose. On n'a pas beaucoup de moyens pour avoir des recettes supplémentaires.

Si on fait du développement sur notre commune et que justement le potentiel fiscal et les recettes fiscales sont en augmentation donc la DGF devrait suivre. Si cette DGF à un moment donné est bloquée, ce n'est quand même pas logique par rapport aux communes qui font du développement.

Dorothee AUBRY : Le Grand Narbonne va faire en sorte que les communes ne soient pas « perdantes » de ce transfert de compétence en compensant la perte de DGF, en compensant la perte de FPIC. Ensuite, c'est à vous, communes, en fonction des différents critères de calcul de la DGF, de faire en sorte d'optimiser cette dotation d'État. Je me permets de préciser que les cotisations SDIS vont augmenter et que cette augmentation ne sera plus à la charge des communes, mais à la charge du Grand Narbonne.

M. LE PRESIDENT : Cela répond en partie à vos questions.

Didier ALDEBERT : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire une intervention sur cette délibération. Madame la Vice-Présidente en charge des finances, je ne reviendrai pas sur la proposition financière et administrative qui reprend un intérêt communautaire, c'est-à-dire d'avoir le 0,35 sur le CIF. Je voudrais aborder plutôt la proposition de délibération qui, à mes yeux, oublie un cadre très important, en tant qu'élus municipaux que je suis.

Cette décision que nous allons prendre est une décision, pour notre collectivité actuelle et pour nos collectivités locales que nous représentons, qui va être portée pendant des dizaines d'années. À mes yeux, on n'a pas, sur cette délibération, le côté politique. Quand je dis « politique », c'est bien entendu avec un grand « P », la gestion de la cité du citoyen, c'est-à-dire, en clair, les relations qu'ont les Maires, les élus locaux, avec les pompiers. Ce sont des liens très forts. Je ne vais pas vous apprendre qu'aujourd'hui on est dans une société de consommation où pour exister il faut payer. On connaît tous l'adage : « *qui paie parle* ». Aujourd'hui, c'est plus dans cet état d'esprit que je propose pour la proposition de délibération qui m'a été proposée – que je vais valider bien entendu – de mettre, sur les délibérations qui seront proposées aux Conseils Municipaux, un texte sur lequel les élus locaux et les Maires seront toujours les principaux interlocuteurs de nos pompiers. Je pense que cela a une importance prépondérante. J'ai échangé avec des collègues et certains me disent : « *Bien entendu que les Maires vont rester les interlocuteurs privilégiés, cela va sans dire* ». Par expérience, je préfère en le disant et en l'écrivant. Ce n'est pas pour nous qui représentons aujourd'hui nos collectivités, c'est pour nos successeurs dans 10, 15 ou 20 ans quand les collectivités comme l'Agglo prendront une ampleur énorme, quand les villages existeront toujours, nos élus locaux auront toujours besoin d'être l'interlocuteur premier des pompiers.

Je demanderais la possibilité d'un amendement à cette délibération où soit mis en place, au-delà de la gouvernance, le fait que l'élus local soit le principal interlocuteur des pompiers et des casernes. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : C'est avec plaisir, Didier, qu'on peut compléter cette délibération dans son premier alinéa, de prendre la compétence facultative de contribution, etc., à compter du 1^{er} juillet 2021, en laissant toute la plénitude des relations de la commune avec les pompiers. Et ce pour plusieurs raisons. La première, nous avons suffisamment de Conseillers départementaux dans cette salle, dont tu fais partie, pour intervenir auprès du Président VIOLA, président du SDIS, pour lui demander effectivement que ce n'est pas parce que la compétence de la charge est passée au niveau de l'Agglomération que le Maire perd son pouvoir vis-à-vis des pompiers. Certains Maires ont des casernes et ils resteront au sein de leurs territoires et par rapport à ces casernes, les premiers des interlocuteurs derrière le Préfet. Il restera le lien entre la population et son corps de Sapeurs-Pompiers. Pour les Maires qui n'ont pas de caserne dans leurs communes, ils restent quand même les patrons sur leur territoire, le changement de compétence ne l'enlevant pas.

Je me permettrais de vous rappeler que le Code général des collectivités donne au Maire, quand il y a un sinistre avec la venue des pompiers, le rôle de DOS (Directeur des Opérations de Secours) – ce n'est pas moi qui crée le terme – tant qu'il n'y a pas le Sous-Préfet ou le Préfet pour prendre le relais. Ce rôle privilégié de l'élu sur son territoire par rapport aux pompiers ne partira jamais. Il reste par le Code général des collectivités, par ce « DOS ». Je ne sais pas si l'un d'entre vous a joué ce rôle sur un sinistre quel qu'il soit, mais je pense que nos pompiers, quels qu'ils soient, ceux des casernes ou ceux qui interviennent de manière générale, ont une compétence, notamment par leur supérieur dans la pyramide, qui fait qu'on se voit mal prendre la compétence de la direction d'un sinistre. Cela montre que, par la loi, on restera toujours, nous élus de terrain, élus des communes, avec nos pompiers à côté de nous. Je ne pense pas sincèrement qu'il y ait un changement.

Vous le voyez dans vos communes, quelle que soit sa taille, ne serait-ce que pour un petit point de détail, le corps des Sapeurs-Pompiers présente le calendrier à chacun des Maires de chacune des communes de notre territoire. Même en cette période de COVID, s'ils n'ont pas fait une distribution porte-à-porte, ils sont venus à la mairie rencontrer l'élu qu'ils ont l'habitude de connaître. Je pense que ce lien privilégié dont tu parles ne sera jamais enlevé, d'abord par la loi et puis par les faits. Vous garderez quand même, les unes et les autres, vos qualités d'élus responsables dans nos communes. On le prend à travers les zones à risque énorme, que ce soit au niveau des incendies, que ce soit au niveau des inondations ou même des submersions. On s'aperçoit que c'est toujours quand même le Maire qui est appelé et ce n'est pas le Grand Narbonne, l'Agglomération, qui va venir en lieu et place des Maires concernés par le territoire en question au moment où l'on évoque un sujet.

Le Grand Narbonne peut être un appui pour les élus par les services techniques qu'il y a en son sein et qui peuvent vous apporter un concours, mais l'Exécutif du Grand Narbonne

ne viendra pas en votre lieu et place quand un sujet de vos territoires sera évoqué dans le cadre de la sécurité en général, dont notamment vis-à-vis des Pompiers. Et cet élément me permet de vous dire qu'il n'y a pas de difficulté pour compléter la délibération. Même si Mme la Vice-Présidente m'a fait de gros yeux quand j'ai dit oui, pas de souci pour la compléter. Parce que j'ai le même rapport, parce que tous les élus, nous sommes à égalité, j'ai le même rapport avec les pompiers que vous l'avez, les uns et les autres. Je ne souhaite pas qu'on me l'enlève, pas parce que je veux ma photo à côté de la grande échelle, mais parce que ce sont des habitants de notre territoire, ce sont des personnes qui viennent au secours des autres habitants de notre territoire, ce sont des personnes qui vont travailler pour notre sécurité dans un sens large. Il faut que nous, les élus, nous soyons en lien direct avec eux et il n'y aura pas d'intermédiaire.

En tout cas, de par mon exposé, soyez garantis que le Grand Narbonne ne prendra pas votre place vis-à-vis des Sapeurs-Pompiers. Et je suis persuadé que ce que j'avance là est conforté par la connaissance des pompiers que nous avons. Ce n'est pas parce qu'on paie beaucoup ou pas au SDIS notre contribution que leur rôle, leurs efforts et leur présence sont modifiés. C'est parce que nous avons une proximité avec eux qu'ils nous rendent compte immédiatement de leurs interventions ou ils nous préviennent quand ils interviennent sur un accident, un incendie ou une inondation. On ne l'enlèvera pas et je suis désolé, Madame DURAND, de dire oui pour compléter la délibération parce que je pense que c'est dans nos intérêts à tous, les élus représentant nos communes, d'avoir ce complément de délibération.

Viviane DURAND : Je rassure tout le monde, je suis d'accord pour compléter la délibération.

Édouard ROCHER : Merci, Monsieur le Président. Je souscris aux propos d'Yves et de Didier concernant notre attachement aux pompiers et à ce que vous venez d'exprimer également. Juste, nous avons un travail à faire sur le pacte financier et cette délibération est une opportunité pour éviter que le Grand Narbonne ne perde des fonds, mais on ne fera pas l'économie d'un travail plus général sur le pacte financier pour améliorer l'ensemble de ces ratios. Je sais qu'on doit travailler dessus. Je reviens juste sur une caractéristique en termes de gouvernance. Y aura-t-il des modifications concernant le Conseil d'Administration du SDIS ? Ce qui paraît légitime puisque certaines communes y sont représentées, tout comme des Communautés de communes, celles qui ont fait le transfert de la compétence en termes financiers. Je souhaiterais savoir si demain il y aura une réélection ou modification par rapport à cela. Il y a ici deux élus titulaires : Henri et M. CLERGUE. Est-ce que demain on y siègera au titre du Grand Narbonne ou on continuera à y siéger au titre des communes ?

M. LE PRESIDENT : Il n'y en aura pas sur ce mandat, me glisse le DGS. Ce sera à l'occasion du prochain mandat, au moment du renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS. C'est la loi.

Édouard ROCHER : Quelle sera la représentation du Grand Narbonne dans cette institution ? C'est-à-dire aurons-nous 1, 2 ou 3 sièges ?

M. LE PRESIDENT : On ne le sait pas pour l'instant. Je ne fais que le lien entre le DGS et vous.

Édouard ROCHER : Ce sera relatif aux populations concernées, logiquement ?

M. le DGS : Il existe un paramètre lié au nombre d'intercommunalités qu'il y aura dans le Conseil d'Administration du SDIS, paramètre que nous n'avons pas encore.

Édouard ROCHER : Jusqu'à présent, il y en a 5.

M. le DGS : Oui, mais, maintenant cela fera déjà 6 donc un nouveau calcul va être fait au niveau du Conseil d'Administration du SDIS, mais cette modification ne prendra effet qu'à partir du prochain mandat de l'Agglomération.

Édouard ROCHER : Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ?

Viviane DURAND : Je voulais rassurer pour le pacte financier et fiscal. Nous sommes en train de préparer la première réunion qui aura lieu à ce sujet. C'est normalement une fois que les groupes de travail auront été votés que nous pourrons commencer ce travail lourd et long.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut procéder au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention

Rapporteur : Guillaume HERAS

5. Création des groupes de travail et élection des membres

Guillaume HERAS : C'est la dernière brique du pacte de gouvernance. Nous vous avons appelés à vous manifester pour vous inscrire dans les propositions de 14 groupes de travail et chaque Conseiller communautaire a pu s'inscrire dans au moins un groupe de travail. Je vais vous les lire parce qu'il faut les voter dans cette délibération. Il y en a 14.

Finances, politique des achats et gestion, avec au pilotage Mme DURAND et M. MARTIN :

José FRERE
Bernard DEVIC
Didier ALDEBERT
André-Luc MONTAGNIER
Michel JAMMES
Olivier PECH
Jean-Marc AMBROSINO
Lydie LOÏS
Jean-François DARAUD
Alain FABRE
Magali VERGNES
Bertrand MALQUIER

Mobilités : Jean-Marc JANSANA

Julien CALMON
José FRERE
Jeanne-Maryse SEGUI
Régine RENAULT
Édouard ROCHER
Monique CHING
Alexia LENOIR
Jean-Paul FAURAN
Alain VICO
Yann RUDENT
Jacques POCIELLO
Bruno BREHON
Marie-Christine PINET

Cycle de l'eau : Michel JAMMES

Viviane DURAND
Marcel TUBAU
Alain VIALADE
Magali VERGNES
Fabienne MARTINAGE
Gérard LUCIEN

Gestion des déchets : Guillaume HERAS

André-Luc MONTAGNIER
Lydie LOÏS
Yann RUDENT
Marcel TUBAU
Anouk BOTHOREL
Jean-Claude CALVET
Ali GUENFICI
Jacques POCIELLO

Patrimoine : Henri MARTIN

Didier ALDEBERT
Yves PENET
Gilles FAGES
Martine ALVAREZ
Guy CLERGUE

Transition écologique :

Fabienne MARTINAGE
Catherine GOUIRY
Jean-Marie MONIE
MARTINE ALVAREZ
Christine DAUZATS
Francis TAURAND
Stéphanie KAISER
Alain VICO
Yann RUDENT
Viviane THIVENT
Nicolas SAINTE-CLUQUE

Habitat, urbanisme, planification aménagement du territoire : Jean-Louis RIO

Julien CALMON
Viviane DURAND
Gilles FAGES
Édouard ROCHER
Georges COMBES
Yves BASTIE
Jean-Paul FAURAN
Marcel TUBAU
Guy CLERGUE
Jean-Claude CALVET

Alain FABRE
Magali VERGNES
Viviane THIVENT
Jean-Marc AMBROSINO
Jacques POCIELLO
Bruno BREHON
Jean-Claude JULES

Développement économique et emploi : Christian LAPALU, Michel PY et Jean-Michel ALVAREZ

Didier ALDEBERT
André-Luc MONTAGNIER
Régine RENAULT
Olivier PECH
Christine DAUZATS
Jean-François DARAUD
Viviane THIVENT
Jean-Marc AMBROSINO
Muriel PALMADE-GIMENEZ
Sylvie ALAUX

Politique de la Ville et cohésion du territoire : Christian LAPALU et Éric PARRA

Julien CALMON
Myrienne DUPONT
Christine DAUZATS
Monique CHING
Stéphanie KAISER
Viviane THIVENT

Affaires culturelles : Emma BELLOTTI-LASCOMBES

Viviane DURAND
Jean-Paul CHALULEAU
Christine CHARPENTIER
Martine ALVAREZ
Jeanne-Maryse SEGUI
Christine DAUZATS
Monique CHING
Viviane THIVENT
Bruno TEXIER
Florence VITASSE

Anouk BOTHEREL
Ali GUENFICI
Évelyne RAPINAT
Alexandra IBANES
Muriel PALMADE-GIMENEZ
Nathalie HUYN-VAN
Jean-Claude JULES
Jean-Pierre COURREGES

Communication et nouvelles technologies : André-Luc MONTAGNIER

Viviane DURAND
Jean-Paul CHALULEAU
Christine CHARPENTIER
Christine DAUZATS
Anouk BOTHEREL
Bruno TEXIER

Agriculture, viticulture et tourisme : Xavier BELART et Michel PY

Bernard DEVIC
Didier BOUSQUET
Christine DAUZATS
Florence VITASSE
Jean-Claude CALVET
Magali VERGNES
Yann RUDENT
Jean-Pierre COURREGES

Commerce, revitalisation des centres-villes et centres bourgs : Éric PARRA

Julien CALMON
José FRERE
Gilles FAGES
Christine CHARPENTIER
Édouard ROCHER
Myrienne DUPONT
Jean-Paul FAURAN
Marcel TUBAU
Alain FABRE
Jacques POCIELLO
Muriel PALMADE-GIMENEZ

Stratégie territoriale et mutualisation : Joël HERNANDEZ

Bernard DEVIC
Christine DAUZATS
Didier CODORNIUO
Lydie LOÏS
Guy CLERGUE
Magali VERGNES
Fabienne MARTINAGE
Nicolas SAINTE-CLUQUE
Guillaume HERAS

Il faut voter ces groupes, en fixer le nombre, je vous propose de le fixer à 20. Je le disais, c'est la dernière brique du pacte de gouvernance. Je voudrais, à ce titre, remercier le groupe de travail qui s'est réuni pour donner le règlement pour chacune des Assemblées c'est-à-dire le Conseil Communautaire, le Bureau et la Conférence des Maires, rappelons-le, qui émettra des avis et que nous avons souhaité réunir plus régulièrement et densifier pour améliorer la proximité avec l'Agglomération afin que des débats puissent avoir lieu notamment sur le DOB, comme c'était le cas la semaine dernière ; et pour qu'elle puisse aussi aller sur toutes les parties du territoire.

Le pacte financier, fiscal et solidaire est rappelé aussi dans ce pacte de gouvernance ainsi que le CISPD et ces groupes de travail. Je rappelle à mes collègues Vice-Présidents la responsabilité de l'animation et de réunir ces groupes dans lesquels nous souhaitons que la parole soit libre et que puissent être débattus à la fois le quotidien de l'Agglomération, ce que nous rencontrons dans les communes et dans toutes les délégations, mais aussi la construction des projets, l'Agglomération de demain. Je vous remercie. Avez-vous des questions ?

Jean-François DARAUD : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai rien vu sur le sport, est-ce normal ?

Guillaume HERAS : Le sport n'est pas de compétence de l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des élus qui ne se sont pas positionnés par rapport à cette demande d'inscription sur les groupes ?

Sylvie COUSIN : Je souhaiterais être candidate (*Intervention hors micro, partiellement inaudible.*)

M. LE PRESIDENT : Vous pouvez être candidate sur un des groupes, si vous le souhaitez, puisque l'Agglomération doit voter sur les groupes et la composition des groupes.

Sylvie COUSIN : J'ai oublié, je m'en excuse. Si c'est encore possible, je veux bien me positionner sur le commerce du centre-ville.

Guillaume HERAS : Je vous propose d'ajouter Mme COUSIN au vote qui va avoir lieu pour le groupe Commerce, revitalisation des centres-villes et centres bourgs.

Sylvie COUSIN : Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres élus communautaires qui souhaitent intervenir ? Puisqu'il n'y a pas d'autres candidats, y a-t-il des élus qui souhaitent un vote à bulletin secret ? Personne, donc on va voter la liste de tous ces groupes et leur composition avec nos « zappettes ».

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Didier MOULY

6. Servitude d'utilité publique sur des parcelles situées à Narbonne

M. LE PRESIDENT : Vous savez qu'entre Geyssières et Narbonne, deux énormes canalisations passent par la route. L'une d'entre elles a fait l'objet d'une réparation et d'une transformation et elle passe à travers champs. La deuxième canalisation est restée sur la route, elle est très ancienne et nécessite des travaux de réparation. Ces travaux lourds, chaque fois qu'une fuite importante se produit, bloquent la circulation, il est donc proposé de passer, selon le parcours de la précédente canalisation, pour que les deux canalisations empruntent le même parcours. Les propriétés traversées ont été sollicitées pour convenir d'une « servitude amiable », comme cela avait été fait pour la première canalisation. Certains propriétaires sont taiseux ou n'ont pas donné un avis favorable. Nous sommes obligés de passer en « servitude d'utilité publique » (SUP) et c'est la raison pour laquelle cette délibération vous est proposée. Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention

7. Servitude d'utilité publique pour des parcelles situées sur les communes d'Argeliers, Mirepeisset et Sallèles d'Aude

M. LE PRESIDENT : C'est le même principe, mais à partir de la station d'épuration commune aux deux communes d'Argeliers et Mirepeisset. Là aussi, il y a des canalisations à tirer vis-à-vis des deux communes et même sur une partie de la commune de Sallèles. Tous les propriétaires dont la propriété sera traversée par ces tuyaux ne sont pas d'accord. Il vous est proposé d'accepter la possibilité de transformer, par cette délibération, l'obligation de « servitude d'utilité publique ». Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Jean-Marie MONIE

8. Rapport annuel 2020 sur la situation du Grand Narbonne en matière de Développement Durable

Jean-Marie MONIE : Monsieur le Président, en préambule, je tiens à rappeler les 5 finalités du rapport de développement durable : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Compte tenu de ces finalités diverses, le développement durable est abordé par le Grand Narbonne de manière transversale et ne se limite pas à l'agriculture ou aux énergies renouvelables. C'est pour cela que je ne serai pas seul à prendre la parole. Plusieurs Vice-Présidents, représentant plusieurs domaines d'action, ont voulu vous présenter la manière dont ils intègrent le développement durable dans leurs réalisations ou leurs réflexions. Ce document vise 3 objectifs : rendre compte des actions de développement durable ; communiquer sur la mise en œuvre globale ; aider la décision des élus. Il est à noter que c'est une obligation réglementaire de produire un rapport pour le Débat des Orientations Budgétaires, loi 2010.

Le territoire du Grand Narbonne est identifié au national comme un territoire dynamique qui œuvre en faveur du développement durable. La collectivité s'est vu décerner le label européen Cap Cit'ergie pour récompenser sa politique ambitieuse en matière énergétique. Fin 2020, le Grand Narbonne a été désigné « territoire pionnier d'Occitanie »

pour signer un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME pour amplifier les actions en matière de transition énergétique et d'économie circulaire. Cela renforce notre contrat de transition écologique. Ce dernier est un accélérateur de plus vers la croissance verte et s'articule avec la démarche « territoire d'industrie », déjà engagée. Le programme TEPCV-CEE (Territoire à énergie positive pour la croissance verte et certificat d'économie d'énergie) a permis la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Non seulement sur le patrimoine du Grand Narbonne, mais également de 15 communes : aide de 1 230 000 € sur 202 600 000 € de travaux, grâce aux recettes générées par les certificats d'économie d'énergie. Une convention a permis l'animation du dispositif par le SYADEN. Je passe la parole à Jean-Louis RIO pour la partie Rénov'Habitat.

Jean-Louis RIO : Merci. Rénov'Habitat, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, est un guichet unique multi partenarial qui, depuis juin 2019, en itinérance dans les communes, intervient sur les différents projets. Il s'agit d'une enveloppe annuelle de 80 000 € pour aider les projets non éligibles aux aides de l'ANAH. Il y a eu 20 particuliers et 7 copropriétés aidés pour un total de 90 logements. Ce qu'il faut réellement savoir sur Rénov'Habitat est que le leitmotiv est : informer, repérer, conseiller les personnes, accompagner et les suivre. C'est-à-dire que toutes ces opérations au sein du guichet Rénov'Habitat sont adaptées dans la maison qui sera, je l'espère, la Maison de l'habitat et qui accompagne au quotidien l'ensemble des habitants de vos communes qui souhaitent réaliser un certain nombre de travaux d'économie d'énergie. Il est vrai qu'en matière de développement durable, une des premières pistes qui vient à l'esprit est cette demande d'économie d'énergie.

Jean-Marie MONIE : Merci. Je passe la parole à Jean-Marc JANSANA pour la mobilité.

Jean-Marc JANSANA : Merci. Je vais vous parler de la sobriété dans la mobilité à travers plusieurs exemples. Le premier exemple concerne la décarbonation de la flotte de véhicules et notamment des flottes qui concernent le transport des ordures ménagères. Grâce à notre labellisation, comme l'a dit Jean-Marie MONIE, de « territoire à énergie positive pour la croissance verte », nous avons, en 2016, fait l'acquisition de 3 véhicules hybrides, financés à 60 % par l'État. Ces achats ont été par la suite complétés, en 2018 et 2019, par deux autres bennes à ordures, certaines avec un système hybride rechargeable et d'autres avec un système de récupération d'énergie. L'hybride nécessite d'être branchée une seule fois par semaine pour être rechargée. Quant à l'autre, elle est à récupération d'énergie au freinage. Elles ont permis de faire une réduction, au niveau environnemental, de 40 tonnes de CO₂ par benne, soit donc 200 tonnes sur 5 ans. Ce sont aussi des baisses de nuisances sonores pour les usagers et une baisse de pénibilité pour les opérateurs. Voilà qui jointre à la fois l'utile à l'agréable. Le service a aussi mis à disposition des agents des véhicules électriques : des trottinettes à assistance électrique, un scooter électrique ainsi que des tickets de bus.

Le deuxième exemple que vous voyez sur la présentation concerne le Plan de Mobilité mis en place en 2019. Il s'agit d'un Plan de Mobilité Interne avec plusieurs actions de sensibilisation et de formation ainsi que la mise à disposition d'une flotte de mobilité active. Je prendrais un exemple parmi la liste de tous ces points : c'est notamment la facilitation de l'usage du vélo avec la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo. La facture en carburant, hors délégataire, a baissé de 9,5 %, passant de 721 000 € en 2018, à 652 000 €, alors même que le prix du diesel augmentait en moyenne de 1,42 € en 2018 à 1,46 € en 2019. Ce qui prouve bien que des efforts réels ont été faits. La formation des agents passe aussi par des formations sur l'éco conduite et 96 agents ont été formés en 2017 et 2018. Les formations sont aussi à destination des personnels et conducteurs de bennes à ordures avec des stages d'écoconduite : de 2014 à 2017, 27 conducteurs ont été ainsi formés pour éviter de trop appuyer sur la pédale de droite. Dans le cadre aussi du label CO₂, Keolis, avec sa délégation, dispense des formations à l'écoconduite avec un objectif de 129 salariés affectés au réseau Citibus. Sur ces 129, 48 ont déjà été formés. S'agissant de l'amplification des moyens interne, notre territoire est lauréat de l'appel à projets « Vélo et territoire » qui a permis d'amplifier les actions menées en faveur du vélo avec notamment le recrutement d'un chargé de mobilité. Ce qui s'est fait en deux phases. Une première réalisée en fin d'année 2020 et la personne ayant ensuite quitté le Grand Narbonne, une nouvelle phase de recrutement a eu lieu vendredi dernier et le candidat retenu sera bientôt en activité chez nous.

Le point suivant concerne les pistes cyclables avec 1 500 000 € investis pour la création d'aménagement de pistes cyclables, comme vous le voyez sur la vignette qui vous est présentée, avec la liaison entre les quartiers prioritaires et le cœur de ville, notamment le quartier Saint-Jean - Saint-Pierre, pour un montant de 250 000 € HT, pour 4,6 km. La poursuite aussi du programme d'aménagement des voies douces : 7 500 000 € ont été investis depuis 2003, soit l'équivalent de 500 000 € par an. La sobriété dans la mobilité c'est aussi la pose de bornes de recharge de véhicules électriques. Actuellement, 44 bornes sont déployées sur 25 communes et de nouveaux candidats sont inscrits cette année pour pouvoir bénéficier de cet équipement indispensable au développement de la voiture électrique.

Parmi les exemples, il y a aussi la participation à la semaine européenne de la mobilité. Il y a aussi, vous le savez, depuis le 1^{er} septembre, date de son inauguration, la création de la Citadine 2 qui, pour un coût de 650 000 €, permet d'avoir toutes les 10 minutes une liaison gratuite à partir du parking gratuit de Maraussan à travers toute la ville. J'ai obtenu les derniers chiffres de fréquentation qui sont très encourageants puisqu'en décembre 2020, sur la Citadine 1, 13 696 montées et descentes ont été réalisées dans le mois et pour ce qui est de la Citadine 2, qui vient tout juste d'entrer en application, il s'agit de 9 989 montées et descentes. Sachant que les arrêts Halles et Hôtel de Ville sont les arrêts les plus fréquentés pour la Citadine 1 ; et pour la Citadine 2 le parking de Maraussan et les Halles aussi, la gare SNCF n'arrivant pas parmi les premiers lieux de descente sur cette Citadine 2. Il y a ensuite quelques éléments concernant la part modale des piétons,

7,3 % ; la part modale vélo, 2,3 % ; et la part modale en transports en commun, 3,5 %. On voit bien que des efforts sont encore à faire pour sortir du modèle de la voiture individuelle.

Je tiens à remercier le personnel qui a réalisé tous les éléments de cette présentation.

Jean-Marie MONIE : Merci. Je continue dans le développement des énergies renouvelables : 11 études de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques débouchant sur des équipements en diverses stations d'épurations ; production d'énergie à partir de panneaux solaires à IN'ESS, sur le dépôt de Kéolis et à l'Espace de Liberté ; récupération de chaleur des condenseurs de l'Espace de Liberté ; génération d'électricité par la fermentation des déchets sur l'Éco pôle Lambert ; chaudière à bois dans les écoles diverses du Grand Narbonne ; micro réseaux de chaleur ; Narbonne projet d'extension du réseau de chaleur et création d'une centrale solaire de 2 872 m² pour alimenter le réseau de chaleur du quartier Saint-Jean - Saint-Pierre ; création d'un réseau de chaleur et de froid sur la ZAC Pôle Santé, à Montredon-des-Corbières.

Le Grand Narbonne agit sur l'ensemble de son territoire pour accompagner les communes. Sont localisées sur la carte les 15 communes ayant bénéficié du programme TEPCV-CEE (Territoire à énergie positive pour la croissance verte et certificat d'économie d'énergie) ; 44 bornes de recharge véhicule ont été installées ; la convention avec le SYADEN est en cours de renouvellement pour permettre de poursuivre le déploiement de ces bornes ; 12 communes se sont engagées dans la démarche « communes économes », dans une démarche gagnant-gagnant. Le retour d'expérience de cette opération montre qu'en moyenne, sur ces 12 communes, 17 % d'économie sont possibles, soit l'équivalent de près de 400 000 €, via la mise en œuvre d'actions ayant des temps de retour sur investissement de moins de 3 ans. 11 communes ont pu bénéficier d'un conseil en énergie partagée avec le SYADEN. Le renouvellement de cette convention avec le SYADEN est en cours. Certaines communes ont bénéficié d'un accompagnement pour optimiser les consommations issues de l'éclairage public, toujours avec le SYADEN.

Je passe la parole à Jean-Louis RIO pour l'urbanisme et le renouvellement urbain.

Jean-Louis RIO : Merci. Le développement durable est aussi l'aménagement, l'urbanisme et le renouvellement urbain. Les révisions du SCoT, dont nous allons parler d'ailleurs tout à l'heure, et le Plan Climat Air Énergie Territorial amènent des évolutions sur l'urbanisme qui prennent en compte tous les enjeux environnementaux tels que la recomposition spatiale et les constructions adaptées. Une étude a été réalisée par le CEREMA, diligenté par la DDTM, sur la désimperméabilisation des sols. Un appel à manifestations a été lancé auprès des communes, 13 se sont montrées intéressées et nous sommes actuellement en train de travailler avec 5 d'entre elles afin d'obtenir des projets d'aménagement intéressants. En 2020, il y a eu également le lancement de la création d'une cartographie des îlots de chaleur. Ce sera un élément très important parce

qu'il permettra de définir des actions dans le futur sur ces îlots. On sait aujourd'hui que la végétalisation d'un grand nombre de secteurs permet effectivement de contribuer à éviter l'effet de serre sur la planète. La rédaction d'un cahier des charges – nous en avons également parlé ce matin – à Port-la-Nouvelle ; un cahier de prescription architecturale urbaine pour la future ZAC de Néviaan a été réalisé. C'est une opération remarquable puisque la commune de Néviaan, sur un secteur du CROSS, souhaite avoir une opération d'aménagement qui prend en compte véritablement tous les leviers du développement durable. Les services de la Communauté d'Agglomération ont accompagné la commune de Néviaan pour ce projet et sont prêts à poursuivre sur d'autres projets qui se feront jour.

Jean-Marie MONIE : Merci. Je passe la parole à Guillaume HERAS pour l'économie circulaire et le traitement des déchets.

Guillaume HERAS : Un rapport 2019, mais on ne peut pas parler de développement durable, même s'il faut des mesures et des retours annuels, que sur une seule année. On est toujours dans la volonté d'amplifier le geste de tri, de développer de nouvelles pratiques, le compostage collectif en est une preuve. Nous voulons encore l'amplifier parce que les tests réalisés en 2019 sont tous satisfaisants notamment sur une école dans un quartier d'habitations à loyer modéré et dans un village. Vous pouvez vous positionner d'ailleurs, si vous le souhaitez, pour en recevoir. Le service environnement s'efforcera, sur les années à venir, à les implanter et à développer de nouvelles pratiques pour détourner de l'enfouissement. Nous nous sommes attachés aussi à mettre tout cela dans toute la gestion des déchets et mettre à contribution à la fois la recherche et les industriels du secteur. Nous avons voulu éduquer : la foire de printemps – que nous espérons voir revenir rapidement – a été aussi un moyen de sensibilisation. Parce que le Grand Narbonne a été précurseur dans toutes ces actions et a associé à la fois la recherche et SUEZ pour travailler sur la méthanisation et sur le fait de donner une deuxième vie à la matière, nous avons pu avoir l'implantation du BioResourceLab et d'une usine de création de combustibles solides renouvelables, sur Lambert. Ces actions se voient, mais il reste bien sûr, comme mon collègue le disait, beaucoup à faire : éduquer et détourner de l'enfouissement, car ce sont 55 000 tonnes de déchets que nous enfouissons. Il faut amplifier le geste de tri, aller en déchetterie et le rappeler, tous les jours, à nos concitoyens. Merci.

Jean-Marie MONIE : Merci. Je passe la parole à Xavier BELART pour les actions agricoles.

Xavier BELART : Merci. Le programme « Grand Narbonne agriculture 2030 » comporte 4 grands enjeux. Le premier : des espaces agricoles vivants pour installer, transmettre et redévelopper l'agriculture dans un environnement foncier extrêmement contraint. Pour développer une agriculture durable, à vocation alimentaire, le Grand Narbonne a fait l'acquisition d'une parcelle de 5 ha sur la ceinture verte de Narbonne au domaine du jardin du Ribayrot, pour la création d'un espace test agricole. Cette exploitation est située à côté

de Narbonne, Route de Cuxac d'Aude, à main gauche. Cet espace test agricole permettra d'accompagner l'installation de maraîchers en agriculture biologique en vue du renforcement d'une offre alimentaire de qualité et de proximité. En 2019 et 2020, le Grand Narbonne a réalisé une première phase de travaux d'aménagement des terrains et le recrutement d'un animateur mutualisé avec le centre de formation agricole Martin Luther King. Un appel à candidatures a été fait pour les porteurs de projets d'installation en maraîchage. Un premier candidat a été retenu et a été accueilli sur place, il a commencé.

Le second enjeu est : une agriculture engagée dans la croissance verte pour relever le défi environnemental et climatique dans un territoire particulièrement vulnérable. Cela concerne les friches. Il faut savoir que, sur le Grand Narbonne, elles représentent la deuxième culture de l'Agglo. La première culture est représentée par les terres agricoles cultivées en vignes et maraîchage et la seconde culture ce sont les friches, c'est une catastrophe. Dans le cadre des actions de reconquête des friches agricoles, le Grand Narbonne a requalifié 18 ha de friche pour la création d'un pôle agroécologique méditerranéen sur le plateau du Quatourze. Elles ont été attribuées à 4 agriculteurs pour le développement de cultures méditerranéennes en agriculture biologique et au centre de formation agricole pour la création d'une parcelle pédagogique. Une parcelle est réservée pour un second lieu test dédié à l'installation. Ces 4 agriculteurs ont planté des câpriers, des grenadiers, de l'olive et le centre de formation agricole, sur la parcelle pédagogique, va tenter de voir les cultures méditerranéennes qui résisteraient au changement climatique présent aujourd'hui sur notre territoire.

Le troisième enjeu : une agriculture ouverte sur les habitants et les touristes pour saisir les opportunités de consommation locale et créer de nouveaux liens entre producteurs et consommateurs. Le Grand Narbonne poursuit l'animation de la destination Les vignobles de la via DOMITIA en Languedoc, aux côtés du Pays touristique « Corbières Minervois ». 57 Vignerons, 27 restaurateurs, 63 hébergements sont engagés au travers du label « Vignobles & découvertes ». C'est un label d'excellence reconnu en matière d'œnotourisme. Il s'agit du « fascinant week-end » qui c'était passé au mois d'octobre et qui a été malheureusement contrarié par le virus du COVID.

La quatrième action : une agriculture innovante et participative pour favoriser les dynamiques collectives et transversales. C'est la valorisation des circuits courts : 131 points de vente de produits locaux ont été référencés sur la carte « Par ici les produits d'ici ! », contre 51 en 2017. La carte est accessible en ligne sur le site du Grand Narbonne et mise à jour chaque année pour promouvoir les circuits courts de proximité. Une plaquette est également diffusée en 10 000 exemplaires auprès des habitants et des sites touristiques.

Jean-Marie MONIE : Merci. Je passe maintenant la parole à Henri MARTIN pour la commande publique.

Henri MARTIN : Merci, Monsieur le Vice-Président. Une cellule de coordination des achats pour renforcer le service de la commande publique et accompagner la définition des besoins de la collectivité a été mise en place en 2019 et est appliquée à partir de 2020 avec d'ailleurs le recrutement d'un collaborateur, M. Olivier SIRRI : un accompagnement de 10 marchés en 2020 à hauteur de 1 700 000 €, l'intégration de critères sur le choix du fournisseur qui est validé sur 5 % à 15 % de la note au travers de labels, et 2 marchés à clause d'insertion sociale. Concernant les labels, on essaie de systématiser le recours à ces labels dans le cahier des charges, à partir d'un *sourcing* avant le lancement de l'appel d'offres, car il ne faut pas demander n'importe quoi à n'importe qui, cela pouvant mettre en péril des petites et moyennes entreprises ; la généralisation du recours au critère de développement durable également, pas de difficultés particulières concernant l'environnement humain de l'entreprise ; prendre en compte les aspects de développement durable tout au long du cycle de vie du produit. C'est quelque chose qui commence à être dans l'air du temps et dont se sont imprégnées les diverses entreprises. Une note pour valider politiquement la stratégie d'achat, c'est-à-dire le positionnement vis-à-vis de l'intégration de clauses environnementales et sociales. Cela rejoint ce que je viens de vous dire. Nous avons également insaturé une convention avec les communes pour des groupements de commandes, à savoir des fournitures, du mobilier, des produits d'entretien, des objets promotionnels, des vêtements de travail et l'assurance. Là aussi, demande de label par exemple sur les vêtements, nous avons demandé l'intégration de vêtements de travail écoresponsables. Nous avons demandé également la généralisation des labels FSC et PEFC, des labels pour tout ce qui est fournitures bois. Enfin, 100 % des marchés pilotés par le service achats intègrent la prise en compte du développement durable dans les critères de sélection des offres. On intègre une notation entre 5 % et 10 %.

Par ailleurs, sur un plan pratique, au niveau de l'empreinte carbone en particulier, nous avons essayé de rationaliser les livraisons. Par exemple, le mobilier donnait lieu à 30 livraisons par an, l'an passé nous sommes passés à 12 livraisons dans l'année, pratiquement une livraison par mois. En matière d'insertion de clauses sociales, nous pouvons mieux faire et nous nous efforcerons d'y parvenir dans les années à venir. 5 marchés du Grand Narbonne, en 2019, ont été concernés et 3 en 2009. Par ailleurs, 52 marchés socialement responsables ont été lancés en 2019 et 153 en 2020. Nous avons lancé un appel d'offres assez important qui est en cours de validation et d'étude, il s'agit de l'accord-cadre à marchés subséquents. Là aussi, en termes de développement durable, pour ce qui est des offres de marchés AEP et EP (tout ce qui est véhicules d'entreprise, retraitement des déchets, etc.) nous demandons des planchers au niveau des entreprises. Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et chers collègues, ce que nous nous efforçons de mettre en place dans le cadre de la commande publique, étant entendu que nous étions, l'an passé, dans une période de crise assez importante et où certaines entreprises avaient beaucoup de difficultés et que nous allons déboucher sur une période qui est une grande inconnue. Donc nos exigences intellectuelles en matière de développement durable seront évidemment mises en avant,

par contre, je crois qu'il va falloir mettre les choses à doses homéopathiques sous peine d'étouffer complètement nos partenaires et nos prestataires.

Jean-Marie MONIE : Merci. La parole est à Christian LAPALU pour les chantiers d'insertion.

Christian LAPALU : Merci. Les chantiers d'insertion sont un levier du retour à l'emploi. En soutenant les structures locales d'insertion par l'activité économique, le Grand Narbonne agit sur les publics éloignés de l'emploi. En 2019, 330 personnes ont pu intégrer un chantier d'insertion mené par l'une des 4 structures soutenues depuis de nombreuses années par le Grand Narbonne. En 2019 : IDEAL 281 participants à des chantiers d'insertion dont réparations de cycles, couture, mécanique, menuiserie, réparation d'ordinateurs pour les vendre ensuite à des personnes qui ont de petits moyens et qui ont besoin de ce matériel. Vous avez FOR.C.E. avec 21 participants à des chantiers d'insertion bâtiment ; vous avez l'AMI, 15 participants à des ateliers d'insertion A2Mains pour la rénovation et réparation de meubles afin de les vendre. Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 13 participants aux chantiers de charpente marine.

Jean-Marie MONIE : Merci. La parole est à Mme BELLOTI-LASCOMBES pour nous parler de la Tempora.

Emma BELLOTI-LASCOMBES : Merci. Le festival Tempora se veut également vertueux afin de réduire son empreinte carbone, réduire ses déchets et favoriser les circuits courts. Par exemple, le matériel d'éclairage traditionnel est très consommateur d'électricité, et afin de réduire sa consommation, l'équipe du festival a recours principalement à des systèmes d'éclairage à LED. Ce type d'éclairage est également plus résistant à la manutention et permet son utilisation durablement pendant plusieurs éditions. Sur le plan de la logistique interne, la réduction de plastique a été une priorité. En effet, l'utilisation de bouteilles plastiques est limitée à son maximum, voire proscrite. Pour exemple, il est mis à disposition des techniciens du spectacle et des artistes des gourdes réutilisables, l'eau est servie en carafe et provient du réseau d'eau potable du Grand Narbonne. La vaisselle est réutilisable, voire, parfois, compostable, et évidemment le tri sélectif est la norme.

En parallèle, la qualité de l'accueil proposé aux artistes passe également par la valorisation de notre territoire. La recherche systématique de produits locaux, issus de circuits courts, est privilégiée. Les artistes peuvent ainsi découvrir nos vins, nos brasseurs, nos jus, nos miels, bref toutes nos spécialités. De plus, l'édition 2021 du festival va inciter les associations locales, qui participent à la convivialité durant la manifestation avec des activités de buvette, à entrer dans cette démarche. D'ailleurs, le cahier des charges pour participer au festival leur demandera de gérer leurs déchets, d'utiliser des gobelets réutilisables et les incitera à recourir aux productions locales. La

grille des tarifs étant harmonisée sur l'ensemble du festival, les associations qui proposeront des boissons issues de production locale et/ou d'origine biologique pourront, si elles le souhaitent, augmenter les tarifs de 0,50 €. La volonté est d'enclencher une démarche vertueuse et de développer de nouvelles pratiques. Le développement durable du festival passe par l'ensemble de ces actions qui limitent, chacune à son échelle, l'empreinte carbone.

Jean-Marie MONIE : Merci. La parole est maintenant à André-Luc MONTAGNIER pour le numérique.

André-Luc MONTAGNIER : Merci. Chers collègues, vous pouvez tous vous poser naturellement la question : quel est le rapport entre la transition écologique et le numérique ? D'une part la transition numérique participe bien au développement durable et notamment à une des 5 finalités présentées par Jean-Marie MONIE : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. C'est d'ailleurs l'objectif de l'espace Grand Narbonne RAZIMBAUD qui met en place des actions de médiation numérique et sociale et qui accompagne chaque année plus de 18 000 personnes ; ou encore la fabrique de territoire d'IN'ESS qui, je le rappelle, fait partie des 80 tiers-lieux labellisés en France, sur les plus de 1 800 que compte le territoire national.

D'autre part, le *Livre blanc Numérique et environnement*, publié par l'Institut du développement durable et des relations internationales est un appel à faire collaborer ces deux transitions. Mais pour réussir cette convergence du numérique et de l'écologie, leurs acteurs respectifs doivent développer des méthodologies et des stratégies d'actions partagées pour réduire les impacts environnementaux du numérique et mettre sa force d'innovation au service de la transition écologique. Ils doivent donc développer une culture commune. Aujourd'hui, les acteurs de l'écologie ne s'approprient pas suffisamment le potentiel apporté par le numérique. À l'inverse, les acteurs du numérique semblent ignorer le poids qu'ils font peser sur l'écologie, le caractère immatériel de ce segment laissant penser que ces effets sont inoffensifs et vertueux. Le Gouvernement a d'ailleurs annoncé en 2019 le lancement d'une feuille de route interministérielle comprenant 3 axes d'intervention : développer la connaissance de l'empreinte environnementale numérique ; réduire l'empreinte environnementale du numérique ; faire du numérique un levier de la transition écologique.

Nous devons donc, nous élus, prendre en compte la convergence de ces transitions afin de rendre le numérique encore plus responsable. En fin de compte, et pour conclure, même pour un sujet qui paraît éloigné de l'écologie, la question du développement durable doit être systématiquement prise en compte pour interroger nos pratiques.

Jean-Marie MONIE : Merci. Je remercie l'ensemble des Vice-Présidents ayant pris la parole pour avoir exprimé les actions et les réflexions qu'ils mènent pour agir en faveur du développement durable. Il est proposé au Conseil Communautaire, Monsieur le Président, de valider ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci. Merci aussi, comme vous venez de le dire, aux autres Vice-Présidents de s'être impliqués dans ce rapport et de nous l'avoir présenté avec chacun vos particularités par rapport à ce développement durable. Je laisse la parole à ceux qui voudront la prendre dans la salle, s'ils ont des interventions à faire.

José FRERE : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette présentation exhaustive des éléments qui montrent que le Grand Narbonne est bien sur la voie du développement durable. Néanmoins, il existe aussi – et je crois que *L'indépendant* s'en est fait l'écho récemment – une démarche « Zéro phyto » dans laquelle, depuis 2015, une commune du Grand Narbonne a été labellisée « Terre saine » et dans laquelle d'autres communes sont, petit à petit, en train d'essayer d'obtenir cette labellisation qui consiste, pour les communes, à ne plus employer de produits phytosanitaires. Je pense que cela aurait pu figurer en bonne place dans le rapport sur le développement durable. Merci.

M. LE PRESIDENT : Exactement, mais l'Agglomération n'a pas possibilité d'accueillir ce label. Ce sont donc les communes qui doivent se mettre en avant. Jean-Marie le travaillera avec sa direction sur les années à venir, si les communes ont besoin d'un accompagnement pour pouvoir arriver à ce label « Zéro phyto ».

Yann RUDENT : Dans ce rapport, il y a beaucoup d'éléments mis bout à bout, mais très peu d'indicateurs de suivi ni de diagnostics. Or, comment penser une orientation, une stratégie efficace sans avoir une idée concrète de la situation ? Où sont les objectifs et les défis à relever ? Si nous sommes globalement d'accord avec les 15 actions phares proposées en page 5, nous pensons, comme nous l'avons indiqué lors du dernier Conseil Municipal de Narbonne, que la notion de développement durable est une vision obsolète, une vision du monde d'avant qui ne se situe que dans la notion de développement et de croissance économique, à l'image de l'illustration de « l'édito » du rapport : une pelouse verte, des éoliennes, des routes et un grand port, plantés sur un casque de chantier. La crise actuelle nous prouve qu'il ne faut pas se contenter de prendre un itinéraire plus ou moins vert qui nous mène plus ou moins rapidement au même point de non-retour. Le développement ne peut être durable à long terme et à l'échelle de la planète avec les sacrosaints critères de croissance économique. L'externalisation de nos pollutions – dont la production de gaz à effet de serre et le numérique, comme Monsieur l'a dit tout à l'heure – vers les pays les plus pauvres est à prendre en compte dans nos schémas de développement et même dans nos idées de territoire et de local. Nous fonctionnons sur des erreurs, ceux des prix les plus bas, de l'accumulation, oubliant ce qui fait notre humanité : les relations, la culture, la convivialité et l'éducation.

Il est plus que temps de relocaliser, de construire à notre échelle des économies non polluantes, circulaires, économes, peu gourmandes en énergie et en matière première, en circuits courts et directs. Ce qui a été indiqué déjà. Pour terminer, sans discuter de toutes les actions phares, le point 11 nous paraît problématique. En effet, ce n'est pas,

comme il est marqué : « *adapter le territoire, et les écosystèmes notamment, à l'élévation du niveau de la mer* » mais plutôt de ne pas détruire les écosystèmes qui seront, en particulier les étangs, certainement plus résilients que nos constructions humaines face au dérèglement climatique. C'est à nous de nous adapter !

M. LE PRESIDENT : Je pense que vous ne me connaissez pas et surtout que vous ne m'entendez pas quand je vous parle. On ne vous a pas attendus, pour chacun dans nos communes, hier comme aujourd'hui, pour travailler sur l'environnement et sur le développement durable. Je pense que vous n'avez pas du tout écouté les Vice-Présidents qui sont intervenus il y a un instant. Ils n'ont pas attendu que vous preniez la parole pour s'apercevoir que 14 ha ont été retenus par le Grand Narbonne derrière l'Espace de Liberté pour y faire de l'agriculture bio ; le domaine de Ribayrot est un projet qui dure depuis longtemps et qui se projette dans le temps avec des agriculteurs à accompagner ; le déchet est la première des conditions du développement durable et on le retrouve dans la culture où on fait tout pour que ce qui a déjà été mis en place s'améliore dans le cadre de la production des déchets. Vous n'écoutez pas sur la commande publique quand on vous parle des clauses que nous mettons véritablement pour nous en approprier. Vous n'écoutez pas André-Luc MONTAGNIER sur le numérique et sur l'accompagnement, vous n'écoutez pas ! Vous avez des œillères et vous pensez que parce que vous avez parlé, vous dites la vérité.

Je suis désolé, j'en ai assez de vous entendre toujours nous rabâcher que nous sommes du passé et que nous avons fait des erreurs. Non ! Nous avons travaillé pour notre prochain et nous avons un esprit visionnaire. Nous nous projetons dans le temps. Chacun des Vice-Présidents qui a travaillé là, a travaillé avec des équipes qui sont en place déjà depuis longtemps et qui travaillent dans ce sens. Vous découvrez un Nouveau Monde ? Ce n'est pas mon problème, mais arrêtez de nous rabâcher qu'on n'a rien fait et que nous avons fait des erreurs. C'est la deuxième fois que je vous entends le dire dans ce Conseil Communautaire. C'est fini, arrêtez ! C'est vous qui êtes lancinant et récurrent avec des propos qui ne tiennent pas compte des actions menées et des actions que nous menons non pas pour la prochaine élection, mais pour le développement de notre territoire. Pensez-vous que Mme VERGNES vous a attendu pour mettre en place, depuis des années, tout ce qu'elle a mis en place dans le cadre de la viticulture ? Croyez-vous que M. BELART, qui l'a repris dans le détail et qui va continuer à accentuer et augmenter cela, vous attend pour aller le faire ? Il faut arrêter. On ne vous attend pas, nous sommes dans une démarche constructive pour le territoire de demain qui tienne compte non seulement du développement durable, mais également de la qualité de l'environnement. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, il faut que l'on vote sur la présentation effective du rapport.

Yann RUDENT : Je peux vous répondre ?

M. LE PRESIDENT : Non, c'est fini. On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour, 1 vote contre et 1 abstention

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Guillaume HERAS

9. Rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Guillaume HERAS : C'est un rapport qui fait le constat de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la situation dans l'Agglomération. C'est un rapport qui a 3 volets : un volet interne sur la collectivité, dont je vais parler par la suite ; un volet territorial qui présente les politiques d'égalité menées sur le territoire, avec notamment un Plan territorial de lutte contre les discriminations, porté avec brio par le service « Qualité, politique de la ville » et les équipes d'IN'ESS au travers notamment des formations gratuites (les Hackeuses) sur le numérique pour les femmes et le soutien aux associations importantes du territoire (CIDFF, le Club FACE ou le Comptoir des entreprises et Simplon) ; et enfin le volet de la commande publique qui n'est pas sur les prix les plus bas, mais sur les prix les mieux-disants et qui inclut des clauses d'égalités dans les marchés.

Le premier volet de l'Agglomération donne des chiffres importants, l'âge moyen de nos agents notamment (46 ans) ; qui nous parle de la différence des métiers dans notre Agglomération (38 % de femmes, 62 % d'hommes) et dans ces catégories on voit des disparités : en catégorie A 66 % de femmes, en catégorie B 45 % de femmes et en catégorie C – notamment expliqué par les filières techniques – 29 % de femmes. Il est à noter que sur l'encadrement supérieur ce sont 48 % d'hommes et 52 % de femmes. Je vous le disais, nous avons des filières déséquilibrées : la filière administrative représente 82 % de femmes et la filière technique 91 % d'hommes.

Ce rapport nous incite bien sûr à aller plus loin, en 2021, dans les critères d'égalité et pour cela d'ailleurs nous avons voté hier en Comité technique le Plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'était un vote unanime sur un travail fait pour les ressources humaines. Bien sûr, le rapport sert aujourd'hui à évaluer, mais il faut bien sûr aller plus loin. Nous avons mis des plans d'actions pour lutter contre les stéréotypes, pour promouvoir la mixité, lutter contre les violences sexuelles et sexistes, s'engager pour un équilibre de temps de vie professionnelle et personnelle, et permettre une parentalité équilibrée ; et enfin, encourager les initiatives en faveur du droit des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je suis à votre disposition, si vous avez des questions sur ce rapport.

Bruno BREHON : Monsieur le Président, Monsieur le Premier vice-président, depuis 1946, la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. La tentative, engagée à l'occasion de la Commune de Paris, avait avorté en 1871, c'est dire combien ce combat est long, et beaucoup trop long, je pense que tout le monde est d'accord ici. Bien que l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est une valeur constitutionnelle et que l'égalité professionnelle soit inscrite dans plus de 13 lois en France, de fortes inégalités existent dans l'emploi, l'insertion au travail et après, devant la retraite, par exemple. Mais force est de constater que l'accélération de l'empilement des lois en particulier lors des années 2000 n'est pas suffisante pour qu'il en soit véritablement ainsi. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'égalité professionnelle. Certains clichés sont tenaces. Désolé, mais dès la page de couverture le ton est donné ou plutôt la couleur. Il y a du rose et du, bleu bien entendu du rose pour les filles et du bleu pour les garçons. Et derrière, l'histogramme de la page 3 le confirme. Plus qu'une question de forme, nous y voyons le maintien – qu'il faut combattre, effectivement – d'une sorte de stéréotype sexiste dans lequel certains veulent encore enfermer les filles dès leur plus jeune âge. Il suffit, pour s'en convaincre, d'arpenter les allées des magasins de jouets, mais nous ne sommes pas là pour ça.

D'une manière plus générale, les différents indicateurs qui nous sont donnés dans les pages 3 à 10 du rapport annuel donnent une photographie de la situation à un moment donné. Je ne vais pas les analyser sinon regretter de ne pas disposer pour chaque indicateur de la répartition des effectifs en nombre d'agents et pas seulement en pourcentage, car cela nous permettrait de suivre, sur la durée, l'évolution des emplois des femmes et des hommes et de faire effectivement le lien avec le fameux Plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité du Grand Narbonne, si toutefois il nous est présenté un jour. Il serait intéressant. Par contre, je vais commenter le commentaire qui essaie de justifier les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. On croirait lire la prose d'un DRH d'une entreprise du CAC 40 : « *Les métiers occupés par les femmes n'ont pas de contraintes* ». Justement, dans leur vie professionnelle, les femmes subissent de nombreuses contraintes au travail qui non seulement ne permettent pas de construire une carrière dans de bonnes conditions, mais en plus qui privent le monde du travail de talents et de forces considérables. Si le taux d'emploi des femmes, et notamment leur rémunération, étaient égaux à ceux des hommes, le PIB de la France bondirait de plus de 6 %. Je vais m'arrêter là, et pour conclure je ferais mienne cette citation de Louise Michel : « *Si l'égalité entre les deux sexes était reconnue, ce serait une sacrée brèche dans la bêtise humaine* ». Merci.

Guillaume HERAS : Merci, Monsieur BREHON. S'agissant des pourcentages, nous vous les fournissons et le nombre d'employés : 530 agents environ. Effectivement, il faut travailler sur la différence des salaires et sur les catégories A, on est à 16 %, donc c'est un travail. Et le Plan d'action sur l'avenir est là pour le travailler avec des indicateurs.

Toutefois, vous avez repris la différence entre le bleu et le rose. Pour moi, l'égalité entre les femmes et les hommes s'oppose à l'inégalité et non pas à la différence. Oui, il y a des différences, mais ce ne sont pas ces différences qui font les inégalités, mais bien sûr qu'il y a des choses à travailler dans le rapport. Nous y travaillons en Comité technique. Je vous trouve un peu dure quand vous parlez de la DRH. Pour la connaître et travailler avec elle au quotidien et avec l'ensemble des agents de l'Agglomération, ce n'est pas du tout la volonté. Bien sûr qu'un rapport est fait de chiffres et de pourcentages et que l'humain ne se traite pas comme cela, mais je peux vous assurer qu'au quotidien c'est à cela que nous travaillons. Notre DRH est une femme et elle nous ramène aussi à l'équilibre le plus souvent possible. Je peux aussi assurer que nous combattons les clichés que vous avez évoqués. Nous les combattons et c'est bien normal. Merci.

Viviane THIVENT : Merci. Évidemment, je suis d'accord avec ce que vient de dire M. BREHON. Il est vrai qu'aujourd'hui, dans notre collectivité, 38 % des effectifs permanents sont des femmes. Effectivement, on est très loin de la parité. Dans ce rapport, vous pondérez ce chiffre en affirmant que ce déséquilibre est lié, je cite : « *À la spécificité des métiers dans l'Agglomération* ». Dois-je en déduire qu'il y a des métiers pour homme et d'autres pour femme ? Qu'un homme est incapable de remplir un formulaire ou qu'une femme est trop délicate pour pousser une poubelle ? Oui, vous l'avez dit, il y a des disparités culturelles dans notre pays, mais en tant que collectivité, il est de notre devoir de lutter contre ces préjugés et d'imposer la parité dans les recrutements, quels que soient les catégories ou les métiers concernés. Par ailleurs, dans ce rapport il est aussi question de violences faites aux femmes. On sait que le confinement envenime beaucoup la situation. Il est possible qu'on entre prochainement en confinement, sommes-nous en relation avec les associations ? Y a-t-il aujourd'hui assez de logements pour accueillir les éventuelles victimes de ces violences, notamment dans le cadre du prochain confinement ? Merci beaucoup.

Guillaume HERAS : Je ne peux pas partager votre avis sur le fait que ce rapport simplifie en disant que les femmes ne peuvent pas pousser des ordures ménagères. Un bac de 700 l, quand on a une tournée qui commence à 5 h du matin et qui finit à 11 h, est très éprouvant physiquement et nos candidatures sont essentiellement des candidatures d'hommes. Et imposer la parité, pour moi, aujourd'hui, je ne sais pas faire et, encore une fois, effectivement on a des pourcentages sur les équipes techniques qui sont vraiment importants. Je crois avoir cité le chiffre, on est à 83 % sur la partie technique. Sur les parties administratives, quand nous ouvrons sur des postes extérieurs, nous avons des jurys et nous n'allons pas imposer des quotas sur ces jurys. Nous recevons les personnes sur la qualité de leur CV, pas sur la photo, pas sur le sexe, mais sur les compétences. Je peux vous dire que, chaque fois, les jurys ont un œil neutre. D'ailleurs, les jurys sont systématiquement constitués soit du Vice-Président en charge de la délégation ou du Président, voire les deux ; ou quand on est sur des postes qui sont sur plusieurs délégations ce sont 3 ou 4 Vice-Présidents. Puis, il y a le chef de service ou le DGA et la

RH. Jamais, ô grand jamais, depuis que je suis en charge des ressources humaines, nous avons évoqué cette partie-là.

Oui, il est difficile de mettre des quotas, je l'assume, mais cela n'a, en aucun cas, un caractère sexiste. En revanche, nous allons travailler pour faciliter le fait que cela puisse changer : les containers enterrés qui permettent une manipulation plus simple, assistée par une grue et qui n'oblige pas l'utilisation de la force dans la collecte des ordures ménagères. C'est une réponse, mais il y en a d'autres. Le Plan pour les années à venir en est une. Les EPI ont été évoqués aussi en Comité Technique Paritaire. Aujourd'hui, nous devons travailler sur la qualité des équipements pour les femmes et cela a été rappelé d'ailleurs par les syndicats, hier, à juste titre, sur le fait que nous devrions avoir une approche plus importante sur les chaussures de sécurité et les vêtements pour femme. Nous allons y travailler. Voilà les éléments de réponse.

Le sujet suivant que vous abordez est beaucoup plus important : dans le cadre du confinement et des violences faites aux femmes y a-t-il un dispositif au sein de l'Agglomération ? Je dirais que dans le rapport nous avons évoqué nos soutiens aux femmes, mais j'appelle les Maires du territoire aussi, qui ont des CCAS, à être très vigilants également. Demain, se réunit, à Saint-Marcel, une association qui se monte, 100 pour un toit, c'est l'exemple d'initiatives qu'il faut encourager et soutenir sur le territoire. Vous avez raison, il faut être très vigilant sur ces périodes de confinement. Merci.

M. LE PRESIDENT : Vous habitez Narbonne et vous êtes Conseillère communautaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez tenter l'expérience de devenir ripeur soit chez NICOLLIN, pour la ville de Narbonne, soit à la régie de ramassage des ordures ménagères et vous verrez la dureté ne serait-ce que de monter et descendre sur le marchepied arrière. Et je ne vous dis pas de pousser le container plein jusqu'au camion. Après, c'est automatisé, je suis d'accord. Mais, comme le disait Guillaume, par rapport à l'exemple de la poubelle que vous avez pris, ce n'est pas simplement la poubelle à pédale que nous avons dans notre cuisine ou dans notre salle de bains ! C'est un métier qui demande une certaine vaillance, rudesse et véritablement une résistance à l'effort. M. HERAS, à travers la direction de l'environnement, puisque cela dépend de cette direction, sera prêt à vous faire connaître le métier de ripeur.

Jean-François DARAUD : Monsieur le Président, bonsoir à tous. Je ne vais pas me battre pour l'égalité, car dans mon beau pays, pour moi, l'égalité existe depuis des décennies. Par contre, je pense que vous ne savez pas faire la différence entre l'égalité et la parité. Je ne me battrais en aucune façon pour l'égalité, car heureusement, je vous le répète, elle existe. Je suis heureux, en tant que Français, d'être le porte-étendard pour la parité. Mais la parité existe-t-elle vraiment ? Et trop de parité peut tuer la parité. Je vais vous citer un exemple. Il y a pas mal de sportifs autour de cette table, comme M. LAPALU et M. CODORNIU. Par exemple, aux Jeux olympiques la parité existe sauf qu'il y a deux disciplines sportives qui sont réservées exclusivement aux femmes. D'accord, Monsieur

LAPALU ? D'accord, Monsieur CODORNIU ? On ne va pas jouer à « Question pour un champion », je vais vous donner les réponses. Ces deux spécialités sportives réservées aux femmes sont la gymnastique rythmique et sportive et la natation synchronisée. Pour arriver à la parité, on est arrivé aussi à faire des aberrations. Si on prend l'exemple du cyclisme, avant tout le monde connaissait le fameux tandem Trentin-Morelon, le tandem exit des Jeux olympiques, les épreuves de base, toujours en cyclisme, comme le kilomètre exit, la poursuite exit parce qu'à un moment donné chaque discipline a droit, par exemple, à 10 médailles donc, après, pour la parité il faut en donner 5 à un sexe et 5 à l'autre. Après, on arrive à faire des aberrations et à couper l'essence même de certains sports.

Vous parlez aussi, chaque fois, de quartiers prioritaires. Bien évidemment, je soutiens fortement que l'on puisse venir en aide à ces quartiers prioritaires, je le répète pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés, je soutiens que l'on vienne en aide à ces quartiers prioritaires. En franchissant la rue, du côté pair on est dans un quartier prioritaire et du côté impair on est dans un autre quartier. Pensez-vous que c'est différent ? Pensez-vous que de l'autre côté il n'y a pas d'agressions, pas de violence, pas d'agression sexuelle ? Hier, on a encore entendu un député parler de quand il était adolescent, d'abus sexuels. Je sais que ces aides sont versées par l'État et que Narbonne en profite et ce serait bien que cette aide soit étendue à toutes les femmes, je dis bien toutes les femmes. Ce n'est pas parce que vous êtes dans un quartier prioritaire... Ce n'est pas parce que vous habitez dans un quartier du centre-ville, dit bourgeois, que vous n'êtes pas en difficulté, parce que vous êtes aussi victime de violence. Je voudrais justement que toutes les femmes puissent rechercher un emploi et qu'il n'y ait pas de discrimination entre les femmes d'un quartier prioritaire ou pas. Tout le monde sait que la santé mentale passe par le travail. Ce n'est pas parce que le mari va travailler, il la bloque parce qu'il travaille et sa femme n'ose pas, elle ne peut pas. Et pourtant elle aimerait prendre son indépendance et peut-être qu'elle se libérerait du joug de son mari qui n'est pas dans un quartier prioritaire. La santé mentale passe par le travail et toute femme qui ne travaille pas n'est pas libre. Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y en a pas, on va voter sur le fait qu'on a présenté effectivement le rapport.

Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour et 1 abstention

(Départ de Didier CODORNIU.)

10. Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Guillaume HERAS : Je ne vais pas alourdir cette séance qui est déjà lourde donc je vais vous faire l'état des différentes modifications sur le tableau des effectifs, soit la suppression de 2 postes ; 5 postes permanents seraient créés ; 2 emplois non permanents dans le cadre de contrats de projet seraient créés également et certains postes feraient l'objet d'une modification. Vous avez la liste dans la délibération, juste

vous dire qu'effectivement il y a des adaptations en ce début de mandat et nous répondons aux nouveaux besoins des services et aussi à l'augmentation et aux diplômes des agents qui auraient réussi. Je suis à votre disposition, si vous avez des questions.

M. LE PRESIDENT : Cela permet de constater qu'on crée un poste sur l'économie circulaire et la coordination de l'économie, par exemple, alors qu'on nous fait des reproches. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions

FINANCES

Rapporteur : Viviane DURAND

11. Débat sur les Orientations Budgétaires – Exercices 2021

Viviane DURAND : Étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, le Débat d'Orientations Budgétaires doit se dérouler dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget. Son rapport permet de comprendre pourquoi et comment sera élaboré le Budget en précisant le contexte économique et financier, les ratios appliqués, la politique fiscale choisie, l'état de la dette, la politique des ressources humaines et les engagements pluriannuels. D'ores et déjà, je précise que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) fera l'objet d'une présentation spécifique, lors d'un prochain Conseil Communautaire. Actuellement, c'est toujours le PPI existant. Des projets ont été reportés voire modifiés, mais pas annulés, pour tenir compte de la situation économique et financière que nous subissons et pour l'ajuster à nos capacités financières.

En effet, le contexte économique et financier, qu'il soit élargi ou non, reste le même partout. La pandémie mondiale de la COVID-19 a occasionné un recul de l'économie. Dans la zone euro, malgré un soutien massif, les dernières prévisions de la BCE anticipent une inflation à un niveau de 0,3 % en 2020 et un rebond de 1 % en 2021. En France, la récession atteint une ampleur inédite, l'inflation à 0 % en septembre devrait rester faible un certain temps, soumise à l'évolution de la pandémie. Autre conséquence, la loi de programmation des finances publiques est désormais caduque. L'objectif de diviser par 3 le déficit public entre 2017 et 2022 est suspendu, ainsi que tous les mécanismes d'encadrement de l'évolution des finances publiques.

Et au Grand Narbonne ? Même cause et mêmes effets. Les équipements et actions de la collectivité, qu'ils soient culturels ou sportifs, sont directement les plus touchés par la crise sanitaire. Mais c'est en 2021 et 2022, voire même 2023, que l'impact économique sera le plus conséquent. Les pertes fiscales sur le Budget Principal sont estimées à 2 000 000 € et la réforme fiscale vient supprimer tout dynamisme à court terme. De plus, le Grand

Narbonne a financé 2 plans de relance pour 2 500 000 € pour soutenir les entreprises du territoire. Parallèlement, et indépendamment de la crise sanitaire, le Grand Narbonne devra faire face aux enjeux budgétaires liés à la gestion des compétences : GEMAPI, en rétablissant l'équilibre entre cotisation et taxe affectée ; la gestion des eaux pluviales, GEPU, en équilibrant les nouvelles dépenses aux conditions du transfert par la CLECT ; le transport, en optimisant la participation du Budget Principal ; le tourisme, en étudiant les conditions de l'intégration de nouveaux offices de tourisme à l'EPIC Grand Narbonne Tourisme existant. Et il y a la loi de finances 2021.

Concrètement, 4 grandes mesures résument le bigbang fiscal de 2021 : l'affectation d'une fraction du produit net de TVA aux EPCI pour compenser le produit de taxe d'habitation ; la suppression de la part régionale de CVAE dont le taux maximum passe de 1,5 % à 0,75 % et dont la progressivité est diminuée de 50 % ; l'abaissement du taux de plafonnement de la Contribution Économique Territoriale qui passe de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée ; la réforme de la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et la modification de leur coefficient de revalorisation. Certaines mesures perdurent dans leur globalité : la DGF est stable au niveau national ; le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) reste figé à 1 000 000 000 € ; les dotations d'investissement restent inchangées ; la revalorisation des bases, mêmes s'il elle subit l'impact du faible taux d'inflation de 2020, son coefficient d'actualisation devrait être de +0,2 %. C'est d'ailleurs le taux qui a été retenu. Et la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA pour les EPCI le percevant.

Dans ce contexte, les prévisions de recettes de fonctionnement du Budget Principal ont été estimées à 79 017 000 €, en baisse de 3,02 % par rapport au prévisionnel de 2020, soit une perte de 2 500 000 €. Dans ces prévisions sont pris en compte : la stabilité des taxes fiscales ; la disparition de la taxe d'habitation et sa compensation ; l'impact de la crise de la COVID-19 ; une diminution de la DGF ; une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et la non-reconduction de recettes exceptionnelles. Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal sont estimées à 74.1 millions d' €, soit une hausse globale de 1,48 % par rapport au Compte Administratif prévisionnel de 2020. Sur le chapitre 11, aucune augmentation des charges à caractère général n'est envisagée. Au chapitre 012, les charges de personnel sont limitées à 3 % d'augmentation, correspondant au glissement vieillesse et technicité. Le chapitre 65, autres charges de gestion courante est en augmentation par les nouvelles participations du Budget Principal au budget annexe Transport, +1 800 000 €, à NarboVia, 204 000 €, et le plein exercice de la compétence de la gestion des eaux pluviales. À ces participations s'ajoute la prévision des dépenses liées à la crise que ce soit les mesures sanitaires ou la réinscription d'actions non réalisées en 2020 pour le développement culturel, la politique de la ville et l'habitat.

Les relations financières entre le Grand Narbonne et les communes subissent une augmentation de 0,79 %, soit 305 000 € qui correspondent au transfert de la compétence

des eaux pluviales. Elles représentent 27 000 000 € reversés par l'Agglomération aux 37 communes par les attributions de compensation, le FPIC et le reversement de la fiscalité des énergies renouvelables. À cela s'ajoute 1 000 000 € de Fonds de concours pour les cœurs et traversées de village qui termine l'enveloppe de 4 000 000 €, prévue pour la période 2017-2021. Le montant des subventions versées aux budgets annexes reste stable pour Espace de Liberté et les Zones d'activités, mais s'y ajoute la première participation au budget Transport, comme je le disais précédemment, de 1 800 000 €. L'enveloppe globale des subventions versées à des organismes extérieurs, publics et privés, reste à 3.1 millions d'€ maximum. La section d'investissement du Budget Principal serait équilibrée à 15 081 000 €, dont 2 082 000 € de remboursement en capital de la dette. Les 12 900 000 € de dépenses d'équipements du Budget Principal se répartissent en crédits de paiement affectés à des Autorisations de Programme pour 7 500 000 € et 5 000 000 € pour des programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement dont le détail vous a été communiqué dans le rapport.

Pour financer ces investissements, le Grand Narbonne aura recours en partie à son autofinancement, aux financements extérieurs, au FCTVA et à l'emprunt qui pourrait atteindre 5 000 000 € sur le Budget Principal. La politique ressources humaines menée par le Grand Narbonne vise la maîtrise de l'évolution des effectifs tout en gardant une bonne qualité de service. Ainsi, au 1^{er} janvier, les effectifs budgétaires de la collectivité ont évolué de -0,41 %, soit 2 suppressions nettes d'emplois. La structuration des effectifs de la collectivité, par budget, montre la prépondérance du Budget Principal et du Budget Environnement. Par catégorie et par filière, la prépondérance est donnée aux agents en filière technique et catégorie C. 88,57 % des effectifs permanents sont des fonctionnaires. Au total, sur 531 emplois budgétaires, 481 travaillent pour la collectivité Grand Narbonne, 38 pour la Régie Espace de Liberté, 12 pour la Régie des Pompes Funèbres. L'ensemble du personnel travaille dans le respect des 1 607 heures par an, depuis le 1^{er} janvier 2016. L'année 2021 devrait observer une relative stabilité, soit un Budget global de 24 900 000 €. Il faut souligner le ratio « masse salariale, dépenses réelles de fonctionnement » pour le Budget Principal. Il est de 16,89 % contre 38,9 % au niveau national, pour les collectivités de mêmes strates. Au 31 décembre 2020, l'encours de dette, tous budgets confondus, s'établit à 115 700 000 €, avec un taux moyen annuel de 2,06 % et une durée de vie résiduelle de 13 ans et 6 mois. 50 % de la dette est à taux fixe, elle est sécurisée à 97,2 %. Un recours à l'endettement de 10 800 000 € a permis d'assurer les investissements de 2020. Il sera consolidé en 2021, portant la dette consolidée 2021 à 116 200 000 €, remboursement en capital déduit. Pour financer les investissements 2021, le Grand Narbonne pourrait avoir recours à un emprunt de 5 000 000 € pour le Budget Principal et 5 000 000 € pour les budgets annexes, à la condition de la réalisation des projets. Estimée à 6 000 000 € en 2020, l'épargne nette prévisionnelle pourrait atteindre 2 000 000 € en 2021. Cette diminution, prévue et anticipée, est liée à la baisse de la fiscalité attendue, une des conséquences de la crise sanitaire, mais également de la réforme fiscale, à laquelle s'ajoutent les participations aux budgets annexes. Le ratio de solvabilité de 3,7 ans en 2020 pourrait passer à 7 ans en

2021, si la réalisation des prévisions d'investissement et de recours à l'emprunt ainsi que de résultats en termes d'épargne brute se concrétisaient. Il faut, là aussi, souligner que le seuil de solvabilité à ne pas dépasser est de 13 ans.

Les projets de la collectivité, tous budgets confondus, définis par le nouvel Exécutif pour près de 28 000 000 €, s'inscrivent dans les 5 axes du projet de territoire « Grand Narbonne 2030 ». Pour la croissance verte de transition environnementale et énergétique, au niveau de la gestion des déchets, c'est la mise en place du processus de traitement des biodéchets, l'installation de nouveaux containers enterrés, les colonnes aériennes et la mise aux normes et l'entretien dans les déchetteries. Pour le grand cycle de l'eau, ce sont 8 500 000 € pour la gestion des eaux pluviales urbaines, les travaux d'assainissement et le réseau d'eau potable. Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, l'installation de 3 centrales photovoltaïques sur les stations d'épuration Armissan-Vinassan et Marcorignan-Névian. Enfin, il y a le projet de désimperméabilisation des sols.

Pour l'axe convergence des mobilités, il y a les études pour le pôle d'échange multimodal de la gare de Narbonne, les pistes cyclables pour la liaison Cuxac-Sallèles et Leucate-La Franqui, les liaisons cyclables entre le centre-ville et les quartiers prioritaires et des box à vélo sécurisés. Enfin, une expérimentation d'un vélo-cargo de 8 places pour les transports scolaires sera lancée.

Pour le troisième axe « innovation économique et emploi » l'extension du port de Port-la-Nouvelle ; la création et la requalification des Zones d'activités – sont concernés : la zone de Caves, la zone CROIX SUD, La Coupe, les zones de Gruissan, Port-la-Nouvelle et Saint-Marcel d'Aude – les travaux de VRD d'Armissan et Coursan, les études environnementales et compensations agricoles et environnementales de la zone de Névian ; la concession pour le Pôle Santé et la zone de Castellas à Montredon ; et les études de La Palme. Pour la politique locale du commerce, le dispositif « action cœur de ville » et des aides directes pour le maintien et la modernisation des commerces de proximité pour les 36 communes, puisque le dispositif « action cœur de ville » concerne la Ville Centre. Une enveloppe de 100 000 € pour la filière glisse, l'accompagnement à la création d'activités dans les pépinières et couveuses du Grand Narbonne, INNOVEUM, EOLE et NUCLEUM ; le lancement de l'opération « Terra rurale » ; la mise en place d'un nouveau salon enseignement-emploi-formation et enfin l'expérimentation nationale. 20 cités de l'emploi ont été choisies et le Grand Narbonne en fait partie. 2 projets vont pouvoir être déployés : un accompagnement des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires dans leur insertion professionnelle et une coopérative d'insertion « Femmes de quartier ».

Pour le quatrième axe « la nouvelle offre touristique », l'EPIC Grand Narbonne Tourisme exerce la compétence tourisme du Grand Narbonne, il est prévu une subvention de fonctionnement de 1 500 000 €, la fusion avec d'autres offices de tourisme devrait être réalisée en 2021. 4 grands projets concernent cette compétence : au hameau du Somail,

l'achèvement de l'aire d'accueil derrière la Maison Bonnal et de l'aménagement de la parcelle « petit bois » ; la valorisation écotouristique du Grand Castelou ; la deuxième phase de restauration du domaine de Sainte-Lucie ; une participation dans le développement du projet « habitat flottant » de Gruissan.

Pour le cinquième et dernier axe « Territoire d'accueil et de culture », concernant l'habitat, c'est la construction de logements sociaux ; la rénovation urbaine de la Cité des peupliers à Narbonne ; le guichet unique Rénov'Habitat ; le lancement du volet habitat de l'action cœur de ville et la mission centre ancien ; cœur et traversées de village, je vous l'avais annoncé tout à l'heure, 1 000 000 € pour honorer tous les dossiers déposés avant 2021 et qui n'ont pas encore abouti et qui terminent l'autorisation de programme 2017-2021. Pour la culture, Micro-Folie, avec le déploiement d'une version mobile sur tout le territoire ; la participation annuelle du Grand Narbonne à NarboVia, à partir de 2021 ; la réfection du parvis du Théâtre cinéma scène nationale et, pour terminer, l'extension du funérarium du Grand Narbonne avec la construction d'une salle de cérémonie et de 2 chambres funéraires supplémentaires.

En conclusion, que faut-il retenir ? Un contexte mondial de crise sanitaire, une croissance soumise à l'évolution de la pandémie, une réforme fiscale qui enlève tout dynamisme à la fiscalité de la collectivité, des enjeux liés aux compétences GEMAPI, GEPU, tourisme et SDIS, une première participation du Budget Principal au Budget Transport et malgré une perte de recettes estimée à 2 400 000 €, un investissement de près de 28 000 000 €, tous budgets confondus. La santé financière du Grand Narbonne a permis à la collectivité d'affronter cette première année de crise en lançant 2 plans de relance consécutifs à hauteur de 2 500 000 €. C'est avec une prospective sérieuse et volontaire qu'elle se pérennisera. C'est ce que nous proposons, dès cette année, dans nos orientations avec un juste équilibre entre ambition et nécessaire maîtrise des dépenses. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Il s'agit d'un débat, je laisse la parole à ceux qui veulent la prendre.

Viviane THIVENT : Merci. Alors que nous affrontons une crise sanitaire, sociale et économique majeure, en 2021, nous devons dépenser 3 000 000 €, en tout cas c'est la proposition, pour construire l'extension du port de Port-la-Nouvelle. C'est le plus gros poste de dépenses. Tout cela pour un projet inutile, de l'aveu même des pétroliers et des transporteurs, pour un projet écocide qui menace l'équilibre hydrologique et écologique de l'étang de Bages-Sigean et qui pourrait causer des nuisances olfactives et visuelles pour les communes limitrophes. Tout cela, pour un projet financé à coup de millions par les collectivités publiques et qui s'apprête, en ce moment même, à être cédé au privé. Ce port n'est pas nécessaire à l'implantation des éoliennes *offshore*, il coûtera des millions à désensabler. Alors, arrêtons le massacre, car, franchement, on a mieux à faire avec cet argent.

En l'état, seulement 30 000 € sont proposés pour soutenir le projet « Terra rural » qui cherche à maintenir une agriculture nourricière. Seulement 80 000 € sont dévolus pour la désimperméabilisation des sols alors que des millions sont dépensés pour bétonner des milieux naturels ou agricoles. En outre, dans ce document il est question du financement à hauteur 4 500 000 € d'une station de relevage sur le parking du Parc des sports. Cette installation inquiète beaucoup les riverains pour les nuisances olfactives qu'elle pourrait engendrer. Alors qu'est-ce que justifie ce déplacement ? Ne peut-on pas faire autrement ou juste améliorer l'équipement actuel ? Comment garantir la maîtrise des nuisances olfactives quand on sait que la station actuelle, très odorante, avait, elle aussi, été annoncée comme inodore ? Et que penser des 500 000 € dépensés pour refaire le parvis du théâtre à l'identique alors que cet aménagement n'a jamais trouvé la moindre utilité ? Et ce, alors qu'une proposition, apparemment audacieuse, avait été faite par l'équipe du théâtre.

Il faut apprendre à identifier les erreurs et arrêter de les reproduire à l'infini. C'est ça la résilience ! De façon générale, ce rapport appose une série de projets parfois très intéressants, mais qui, à notre avis, ne sont pas hiérarchisés correctement. Il faut prendre du recul et réfléchir à nos besoins fondamentaux à l'aune du changement climatique. Merci beaucoup.

Muriel PALMADE-GIMENEZ : Monsieur le Président, chères et chers collègues, nous souhaitons intervenir sur la culture et vous faire une proposition, si elle sied au Maire qui siège notamment dans cette Assemblée. La situation dans monde culturel est aussi, actuellement, très préoccupante et les arguments sanitaires ont beaucoup de mal à convaincre les défenseurs des arts sur le sort qui leur est réservé. Ce qui conduit aujourd'hui au ressenti d'un grand sentiment d'injustice de ce domaine, mais aussi de nombreux autres. La culture est-elle cependant devenue non-essentielle ? Si elle n'est pas vitale ou de première nécessité, elle n'en demeure pas moins nécessaire. La culture vit quand elle se déploie dans divers endroits, c'est pourquoi il faut l'autoriser à continuer d'exister et la mettre en valeur plus que jamais. Elle apporte, en ces temps de dégradation de l'état moral des Français, une forme de résistance face à la fatalité. Elle offre du bonheur et surtout une résilience, car les émotions contribuent à façonner notre cerveau, l'empathie, le partage et c'est aussi la beauté des couleurs, des sons et des mots. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre une culture sous toutes ses formes en essayant de trouver des solutions qui impliquent les artistes comme les spectateurs. Alors comment peut-on faire ? Si nous prenons l'exemple du théâtre, il doit se réinventer, non pas en passant seulement par les sites, les plateformes et les divers liens qu'on nous propose, gratuitement ou pas d'ailleurs, par des spectacles filmés, anciens ou récents, des répétitions, des interviews, des lectures. N'oublions pas qu'il s'agit là de spectacle vivant et que par les écrans nous perdons un peu notre âme. Il est en effet tout à fait possible d'accueillir dans les classes des écoles des acteurs, metteurs en scène, auteurs avec qui parler du monde du théâtre, ouvrant ainsi des débats et des perspectives à des

collégiens ou lycéens qui apprécient généralement ce genre d'interventions, mais aussi dans les communes et plus particulièrement dans les écoles élémentaires.

Saluons le théâtre et la scène nationale de Narbonne qui a proposé ce genre d'interventions ces dernières semaines et encourageons-les à poursuivre ces démarches dans ce sens. Les théâtres sont fermés, mais les établissements scolaires sont ouverts, transformons donc une fatalité en action culturelle innovante en accueillant des artistes dans le cadre de projets pédagogiques et en formant de futurs spectateurs. Les élus ont les clés des médiathèques et des écoles, ils peuvent avoir un rôle décisif en allouant des crédits livres pour les écoles, des budgets supérieurs pour les acquisitions des médiathèques afin que personne ne soit exclu de la lecture. C'est une mission du service public qui éveille et éclaire, un outil pour la défense des valeurs républicaines aussi. Rien ne remplace un livre qu'on possède ou qu'on se prête. Certains diront que la culture est élitiste, à nous de la porter dans les structures où la jeunesse n'est pas confinée, comme complément éducatif afin d'éveiller les émotions et de développer l'esprit libre de nos enfants. C'est face à l'adversité que les idées naissent, des solutions existent, de nombreuses actions culturelles peuvent être menées, si on s'en donne les moyens, le temps et l'envie.

Aussi, au nom de notre groupe « gauche écologique et sociale pour le Grand Narbonne », nous vous proposons d'ajouter dans le prochain Budget, au titre de la culture, une enveloppe dédiée à l'acquisition de « chèques lecture » pour une remise aux élèves des écoles primaires du Grand Narbonne. Ces chèques pourraient être dépensés pour l'acquisition de livres auprès des librairies indépendantes du territoire du Grand Narbonne apportant ainsi à ces professionnels de la chaîne du livre un soutien dans cette bien difficile période. Ce serait, Monsieur le Président, une action remarquable en termes éducatifs et de soutien au tissu culturel et économique local. Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Permettez-moi, Madame, de vous dire que vous ne parlez qu'en votre nom puisque vous n'avez pas constitué de groupe, vous ne faites pas partie d'un groupe constitué. Vous intervenez personnellement et vous êtes élus de la liste « Narbonne en commun ».

Muriel PALMADE-GIMENEZ : Si vous voulez...

Bruno BREHON : Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, notre Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021 se situe à quelques jours d'une échéance qui symbolisera déjà une année de crise sanitaire aux conséquences économiques et sociales, à ne pas en douter, graves. Je ne reviens pas sur toutes les circonstances qui ont conduit nos villages et nos villes dans plus d'austérité de la part d'un Gouvernement et d'un ministre du Budget qui imposent toujours plus de réduction de dotations à toutes les collectivités. De la Région au Département, en passant par les Agglomérations et les communes, les conséquences sont considérables dans leur capacité à répondre aux

besoins de la population. Ces choix politiques du Gouvernement sont tout autant injustes qu'inefficaces, injustes parce que pour l'essentiel ce sont les populations qui font les sacrifices alors même que le CICE de l'ex-ministre MACRON – qui a depuis évolué vers une autre formule, mais dont le but est inchangé – alimente en milliards d'euros de fonds publics les grandes entreprises, tout comme les milliards de leur plan de relance. Inefficaces, car ces cadeaux octroyés sans aucune contrepartie sont loin d'avoir résolu les problèmes, les difficultés et le chômage, pire, la situation s'est aggravée. Ce plan vient donc plutôt confirmer la relance des profits sans répondre aux défis sanitaires, sociaux, économiques et écologiques. Avec ces milliards d'argent public versés aux grands groupes, aucune garantie n'est donnée sur le sujet majeur de l'emploi, aucune création de postes ou de mise en formation significative n'est prévue dans les services publics, pourtant essentiels – et nommés comme tels par notre Président de la République – que sont : la santé, l'éducation et bien d'autres. Pourtant, contrairement au discours à la mode avant la pandémie, la dépense publique est une dépense utile pour l'économie, l'emploi et les services publics.

Dans ce contexte général très compliqué pour notre Agglomération, notre groupe prendra sa part de responsabilité dans le Débat du Budget, mais avec des réserves sur certaines orientations qui, nous l'espérons, pourront évoluer, être modifiées durant les prochains jours, avant le vote définitif. S'il y a des points qui nous paraissent aller dans le bon sens sur les crédits alloués à des projets comme celui du port de Port-la-Nouvelle, afin de gagner sur l'inter land duquel découlera un potentiel d'industrialisation pour notre territoire, ou celui de la construction de logements sociaux attendus par des milliers de demandeurs, ou encore la prise en compte de certains dossiers plus écologiques ; d'autres points doivent être par ailleurs précisés, améliorés ou modifiés notamment sur la compétence de la GEMAPI. Madame la Vice-Présidente, vous en avez parlé, c'est cité dans un article de presse dernièrement évoquant ainsi un certain rééquilibrage des cotisations. Dans quel sens doit-on comprendre cette information ? Cela supposerait-il que la taxe créée pour la prévention des inondations n'est pas consacrée totalement à cela ? Je vous pose la question. D'autres incertitudes résident particulièrement sur le budget annexe Environnement avec un montant 1 300 000 €, dont 1 200 000 € pour Suez. Quelles seront alors les conséquences sur la Taxe des Ordures Ménagères pour les habitants ?

Je finirai sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Il n'y a aucune ligne pour améliorer le soutien aux associations qui usent de tous les efforts pour aider les plus démunis, on en a parlé, qui sont d'ailleurs en augmentation sur notre territoire. D'autres collectivités en ont la compétence, vous me répondrez, Monsieur le Président, mais sur notre Agglomération n'avons-nous pas la responsabilité, au moins morale, de proposer et d'aider dans le cadre de la compétence cohésion sociale ? D'autre part, rien sur le sujet de la santé et pourtant c'est un point prégnant dans toutes les étapes de notre vie et d'une profonde urgence de s'y pencher dès maintenant. Enfin, sur la partie mobilité, rien sur le lancement de l'étude sur la gratuité des transports en commun. Elle est pourtant plus que

nécessaire – nous l’avons déjà abordé dans ce Conseil, vous aussi, Monsieur le Président – afin d’objectiver les débats sur une accessibilité plus libre pour l’ensemble de la population aux transports en commun. Lors des délibérations sur le pôle d’échange multimodal, souvenez-vous, j’ai évoqué que nous avons trop attendu et que cette perte de temps avait été préjudiciable pour les habitants et l’environnement. L’absence d’une ligne au Budget pour 2021, permettant de choisir la méthodologie notamment sur les différents types de gratuités et le choix des réseaux à étudier, c’est faire à nouveau les mêmes erreurs du passé. Attendre que le débat s’installe dans les commissions ou les groupes de travail qui viennent d’être constitués, ce n’est pas donner un vrai gage de réussite à son application. C’est attendre 2023 pour en fixer seulement les bases de réflexion, c’est attendre 2024 pour commencer à faire évoluer, éventuellement, la tarification et c’est attendre 2025 ou 2026 pour en analyser les effets.

Le PPI doit donner donc les impulsions nécessaires sans attendre. Vous l’aurez compris, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Vice-Président aux mobilités, il est indispensable de flécher dans le Budget 2021 le lancement de cette étude afin de répondre à la demande de la population. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je ne répondrai pas, et Mme DURAND non plus, à toutes les questions que vous nous posez, les unes et les autres. Si vous me le permettez, je finirais par votre dernière interrogation sur le transport gratuit. Nous sommes élus que depuis 6 mois et demi, depuis le 15 juillet et nous ne pouvons pas abandonner ce qui a été lancé et mettre de côté, dans ce budget que nous vous présenterons à un des prochains Conseils Communautaires, ce qui a été commencé. Il faut travailler avec ce qui est déjà nécessaire d’accompagner et, en même temps, dire que dans les prochains Budgets – et je ne le ferai pas en 2025, je vous le promets – on lancera l’étude sur la gratuité. Comme vous l’avez signalé, la DSP arrive à terme en 2024, mais laissez-nous un peu le temps de finir les actions lancées et, après, commencer – on commence cette année certaines démarches – aussi les autres propositions dans le temps.

Je laisserai Michel JAMMES vous répondre sur la GEMAPI dans la mesure où il est en charge du grand cycle de l’eau et qu’il connaît sur le bout des doigts la GEMAPI.

Michel JAMMES : Merci, Monsieur le Président. Assez rapidement, la compétence GEMAPI a été transférée aux EPCI le 1^{er} janvier 2018 et la position prise au sein de l’Agglomération a été de transférer la compétence aux syndicats de rivières, appelés maintenant des EPAGE. Pour financer les besoins des syndicats, deux possibilités pour les EPCI : soit payer sur son Budget Principal, soit mettre en place la taxe GEMAPI. À l’époque, il a été voté le financement des besoins GEMAPI par la taxe.

Vous avez raison, sur la taxe GEMAPI, on ne peut pas prélever plus que de besoin, mais c’est dans le temps. C’est-à-dire que la difficulté pour nous – nous sommes au Débat d’Orientations Budgétaires – est que les syndicats de rivières sont en train de faire la

même chose que nous. Les besoins, à ce jour, ne sont pas encore remontés. Il faut savoir que les besoins remontés s'imposent à nous. Nous sommes obligés de verser les montants demandés par les EPAGE. Quand on parle de rééquilibrage, la première année, en 2018, l'Agglomération a prélevé un montant de 1 900 000 € pour un besoin qui, finalement, a été de 1 600 000 €. Effectivement, il y avait 300 000 € d'avance sur l'année. La deuxième année, nous avons prélevé 1 600 000 €, et le besoin était grosso modo de 1 600 000 €, donc il y avait toujours 300 000 € d'avance. L'année dernière, nous avons maintenu l'imposition GEMAPI à 1 600 000 € alors que les demandes des syndicats étaient comprises entre 2 000 000 € et 2 200 000 €. C'est-à-dire que nous avons employé les 300 000 € d'avance et nous avons financé le reste sur le Budget Principal. À ce jour, nous avons prélevé moins que de besoin. Le rééquilibrage, dans le sens où la décision prise était de financer les besoins des syndicats par la taxe GEMAPI, consiste à prélever le montant demandé et de ne pas financer avec le Budget Principal. La difficulté actuelle pour le Grand Narbonne est que les besoins des syndicats ne sont pas, à ce jour, remontés. On va aller dans le rééquilibrage, cela veut dire que les montants sont prélevés par le biais de la taxe, comme il avait été décidé préalablement au transfert de compétence, au 1^{er} janvier 2018. Je ne sais pas si j'ai été clair.

M. LE PRESIDENT : Si ! Jean-Marc JANSANA voudrait ajouter une réponse à la mobilité.

Jean-Marc JANSANA : Merci, Monsieur le Président. Par rapport à la question de M. BREHON, évidemment la gratuité dans les transports en commun est une piste de réflexion importante, mais, pour autant, il faut bien savoir qu'actuellement nous sommes avec une Délégation de Service Public de Keolis qui, pour la première fois cette année, nécessite que le Budget Principal vienne à hauteur de 1 800 000 € pour cette mission. L'engagement de recettes de Keolis étant de 1 300 000 €, chaque année, il n'était pas possible, dès cette année, d'envisager d'aggraver cette situation de 1 800 000 € avec ce retrait d'engagement de recettes de 1 300 000 €. Il faut bien savoir que les recettes de la délégation sont les subventions versées par la Région et le Département, l'engagement de recettes et les primes de mobilité des entreprises. Compte tenu de la situation financière actuelle, ce n'est pas envisageable dans l'immédiat. Mais c'est une piste de réflexion, comme l'a dit le Président, qui a cours actuellement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : On va demander à Henri MARTIN de répondre sur le port.

Henri MARTIN : Avec plaisir, quoi que je regrette que mon ami Didier CODORNIU ait quitté la salle puisque je rappelle que c'est un port régional et que c'est la Région qui est à l'origine de l'investissement portuaire qui est suivi donc par le Grand Narbonne et qui a été suivi par, mon également grand ami, Jacques BASCOU, lors de la dernière mandature puisque la contribution du Grand Narbonne a été de 30 000 000 €, aux côtés du Département.

Cela me fait un peu de peine de constater qu'une concitoyenne de votre niveau (*s'adressant à Viviane THIVENT*) et de votre qualité tire à boulets rouges sur un projet économique qui va permettre au port de La Nouvelle de ne pas couler. Le port de La Nouvelle, s'il n'y a pas un réinvestissement et une réactualisation de ses installations, est « foutu » ! Il est « foutu » parce que depuis 1905-1906, date à laquelle Adolphe TURREL, ministre des Transports, né à Ornaisons, est venu couper le ruban de la darse pétrolière qui se trouve à l'entrée de ville, il n'y a pas eu « un rond » d'investissement. Il y a eu l'arrivée de nos amis les rapatriés, on a fait une darse de pêche et, depuis, il n'y a pas eu un « sou ». On s'aperçoit aujourd'hui que ce port est fréquenté par des navires de plus en plus obsolètes. Nous avons hérité de bateaux russes qui étaient déclassés sur la Volga et qui sont venus d'ailleurs s'échouer dès qu'il y a eu une petite tempête. C'est un port qui est marqué à l'ancre rouge parce qu'on ne peut plus dépoter tranquillement des produits pétroliers, car s'il y a un coup de mauvais temps dans les 36 heures, au sea-line, le bateau doit repartir mettant en péril les profits énormes qui sont engendrés par ces cargaisons. C'est un port qui est « fichu » parce qu'on ne peut plus tolérer, nous population, Madame, de subir ce que l'on montre un peu trop à la télé, mais pas assez sur le territoire nouvellois, à savoir ces bateaux qui sont à Venise et qui crachent de la fumée épaisse sur les habitants de la ville. Chez nous, c'est pareil ! Ce ne sont pas de gros paquebots de croisière où il y a 4 000 personnes dessus, ce sont des cargos en très mauvais état et qui déversent, depuis des années et des années, du soufre et des particules de carbone dans les poumons des Nouvellois.

Le port de la Nouvelle est un port sur lequel nous avons lutté pour que les périmètres de danger, générés par les installations gazières de Seveso, disparaissent. Le port de La Nouvelle est devenu aujourd'hui un port qui n'est plus dangereux. Nous avons des périmètres de PPRL à pratiquement 90 % de létalité sur 1,6 km, c'est-à-dire que s'il y avait eu un pépin, non seulement à La Nouvelle c'était réglé, mais il n'y aurait plus de chalets à Gruissan et même Narbonne-Plage aurait pu « dérouiller ». Si vous voulez, cette lutte de longue date m'amène à dire que je remercie à titre posthume Georges FRECHE d'avoir écouté et d'avoir étudié le principe de réactualiser ce port.

Et puis, l'argent public est gaspillé... Je veux bien, mais si vous venez visiter les travaux avec un œil un peu plus objectif ou moins passionné que ce que vous le faites, si vous écoutez un petit peu plus, peut-être, certains élus, certains acteurs portuaires comme le Maire de Port-la-Nouvelle qui vous recevra avec plaisir à la mairie et – j'aimerais vous voir autrement qu'avec des banderoles et quelques excités – quand vous venez, on saura vous faire valoir que les 250 000 000 € investis par la Région, finalement, quand on « dézoome » un petit peu et qu'on le ramène au côté humain, 250 000 000 € c'est le prix de deux avions-rafale équipés pour le combat. Je n'ai pas honte de dire que l'argent public n'est pas plus gaspillé à Port-la-Nouvelle que quand on vend, à ce prix-là, des avions de combat à des pays qui ne nous les paient jamais d'ailleurs et qui en contrepartie nous demandent de passer des marchés avec eux.

Le port de la Nouvelle, demain, a été confié à la SEMOP, vous l'avez souligné, à des intérêts privés, qui vont le développer et contrairement à aujourd'hui, au tableau noir que je vous ai dressé, il va être fréquenté par des navires de nouvelle génération qui vont avoir un tirant d'eau de 14 m, au lieu des 6 m ou 6,5 m minables que nous avons. Ce sont des bateaux qui vont faire 160 voire 180 m de long, ce sont des bateaux qui seront beaucoup moins consommateurs d'énergie, qui fonctionneront peut-être à l'hydrogène et ce sont des bateaux qu'une fois arrivés à quai vont pouvoir dépoter beaucoup plus rapidement et surtout se brancher à l'énergie du port et n'auront pas besoin de faire tourner les moteurs pour rester à quai. Le port de La Nouvelle va être le hub en Méditerranée de l'énergie éolienne. Là, par contre, je suis tellement heureux de voir ce clin d'œil à l'histoire. J'ai fait partie, Madame, aux côtés de Mme ARDITI et d'autres et de Pitch Bloch, bien entendu, des personnes qui se sont opposées, en 1977, à la construction de la centrale nucléaire. Cela m'a valu d'ailleurs d'être élu 6 ans après en position minoritaire à la mairie.

Aujourd'hui, je crois que ce clin d'œil que nous faisons à l'histoire locale dans laquelle nous nous sommes inscrits dans une lutte contre ce qui aurait été totalement inadmissible sur nos côtes – j'en conviens – demain, nous pourrions prétendre à avoir une énergie propre et, accident technique de l'histoire – et c'est très positif – nous avons implanté également des usines de fabrication d'hydrogène. Pourquoi? Parce qu'à la mer, contrairement à ce qui se passe sur terre, les éoliennes tournent 24 heures sur 24. L'inconvénient d'une centrale nucléaire, l'inconvénient d'une centrale thermique est qu'on fabrique le courant aux heures où on ne le consomme pas, du coup on ne peut pas le vendre. Les Espagnols sont bien gentils, mais ils ne mangent pas toute l'énergie que l'on produit. Là, cela va être une sorte de stockage d'hydrogène. C'est un stockage qui, contrairement aux « accus » qui vont prendre des matériaux nobles dans certains pays dans lesquels on se sert avec beaucoup d'indélicatesse, on va stocker cette énergie et elle servira, demain ou après-demain, à alimenter des trains, des bateaux, à alimenter une industrie lourde. Si vous voulez, cela me fait vraiment de la peine que vous vous inscriviez en faux contre cet investissement dont vous ne pouvez pas dire aujourd'hui qu'il ne sera pas rentable. Je ne peux pas vous dire moi qu'il sera rentable, mais ce que j'ai à vous dire c'est que là où il y a de l'eau, il y a peut-être des grenouilles, mais là où il n'y a pas d'eau, il n'y aura jamais de grenouilles. Et si ce port on le laisse tomber, il n'y aura plus jamais rien et c'est un désert !

Aujourd'hui – je me suis entretenu avec le Président MOULY – nous essaierons de communiquer et nous nous verrons avec Didier CODORNIU... Ce sont des platesformes d'ailleurs sur lesquelles, je crois, que nous nous entendrons, même si nous avons eu quelques divergences, il y a quelques mois. On s'entendra sur la communication parce que beaucoup de métiers vont être issus de l'énergie éolienne. Aujourd'hui, à un « gamin » qui a 14 ou 15 ans, sur la Narbonnaise, sur l'ensemble de la Région, si on sait lui expliquer à l'école, si ses parents savent lui expliquer, si nous savons leur expliquer qu'il y a de nouveaux métiers (électromécanique, tôlerie, peinture, etc.) qui ont trait

justement à l'éolien *offshore* – parce que quand on marinise quelque chose, c'est très altéré, il y a beaucoup de corrosion marine donc il y aura beaucoup d'entretien – et si on explique à ces « gamins » qu'il y a de nouveaux métiers, si on explique à ces « gamins » que les privés, que vous balayez d'un revers de la main, qui vont venir gérer le port sont des personnes implantées dans tous les pays du nord de l'Europe et qui peuvent les accueillir pour des stages et qu'ils auront le bonheur de trouver du « boulot » au pays, s'ils le souhaitent, ou tout simplement une possibilité d'ouverture de travail dans d'autres pays d'Europe, je crois qu'on leur rend un sacré service.

On ne peut pas faire l'impasse sur uniquement le prix de deux avions-rafale en disant : « *Non, on ne fait pas parce que ce n'est pas rentable et on abîme l'environnement* ». L'environnement à La Nouvelle n'est pas abîmé. Les cailloux proviennent des carrières de Lafarge, on les met dans l'eau et on fait des quais. On fabrique du béton en prélevant les carrières de Lafarge. C'est presque, j'ai envie de dire, un port totalement propre. C'est enlever des matériaux pour les mettre à quelques kilomètres. Simplement – je vous le confesse – des bateaux arrivent d'Italie, chargés de cailloux pour la coiffe, justement, des jetées parce que nos marbres sont trop friables. Si je vous le dis avec autant de passion et autant de peine – je le répète – quand un de nos concitoyens s'insurge contre ce projet, c'est parce que j'aimerais que nous puissions en discuter très directement ensemble. Vous m'honoreriez en me rendant visite, nous vous recevrons avec mes amis du Conseil Municipal et on essaiera de faire valoir un peu notre façon de voir sur ce nouvel aménagement du territoire qui est une très belle opportunité à laquelle les Toulousains sont très attentifs et, malheureusement, je le dis, si Airbus ne connaissait pas cette période économique tragique que nous vivons, nous aurions pu les avoir davantage à nos côtés. Sachez que les Toulousains, quand ils viennent à La Nouvelle, voir tous les décideurs, quand ils viennent voir ce port, ils sont heureux et ils se le sont approprié intellectuellement et je pense physiquement aussi parce qu'il y aura des investissements lourds qui pourront venir chez nous.

Je vous invite à essayer de digérer que l'Agglomération repose encore 3 500 000 € ce soir. Je tiens à vous dire, tout de même – et je vous invite à vérifier les chiffres quand vous le voudrez avec le service comptable – que le retour sur investissement du Grand Narbonne et des 30 000 000 € sera fait dans les 6, 7, 8 ans maximum au travers des taxes foncières qui seront perçues sur les futures installations du port. Ce ne sont que des suppositions, ce ne sont que des projets d'avenir, mais quel bonheur d'avoir un projet économique d'avenir comme celui-ci ! Je le répète, je vous lance l'invitation à nous rendre visite à Port-la-Nouvelle, dès que vous le pourrez.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Guillaume HERAS, sur les autres points qui ont été abordés.

Guillaume HERAS : Merci, Monsieur le Président. Après cette envolée lyrique et passionnante, difficile de retourner aux déchets, mais le 1 300 000 € dont vous parliez pour la DSP Suez, c'est effectivement une participation à l'investissement dans le cadre de la Délégation de Services Public et ce 1 300 000 € participe à la revalorisation de la matière, c'est-à-dire le CSR, l'entomoculture qui va être développée, la lombriculture et le compostage. Cette partie est là pour traiter 4 000 tonnes de déchets par an.

S'agissant de la question de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, c'est la partie investissement. Pour la TOM, pour l'année 2021, nous vous proposerons de voter les mêmes taux, malgré que la TGAP (taxe sur l'enfouissement) ait augmenté et pris 12 € cette année. Chaque fois que nous enfouissons 1 tonne, nous allons payer 37 €. Elle était à 24 €, elle monte et elle va arriver à 65 € et, à terme, 2 000 000 € de plus par an. L'année prochaine nous poserons la question de la fiscalité sur les déchets et sur l'enfouissement, d'où l'importance de détourner. Nous avons commencé, il y a un moment. Si je vous parle de ces actions chaque fois, c'est que nous arrivons sur des sujets contraignants. Cette loi a été votée il y a longtemps et il faut s'adapter. Il n'y aura pas une augmentation de la TEOM cette année, mais une réflexion l'année prochaine, c'est certain. Merci.

Jean-François DARAUD : Je voudrais intervenir sur quelques points du ROB. Tout d'abord, vous avez construit vos prévisions financières sur la base des chiffres publiés par l'OCDE de septembre 2020 qui prévoyait une récession de 7,9 % en 2020 et une reprise en 2021. Aujourd'hui, malheureusement, personne n'est sûr que 2021 sera l'année de la reprise, car même si reprise il y a en fin d'année, elle ne pourrait pas compenser ce qui nous attend pour le premier semestre. Vous projetez donc, pour la deuxième année consécutive, une baisse des recettes de fonctionnement, ce qui, sur deux ans, fait chuter les recettes de plus de 4 250 000 €, ce qui risque d'être plus grave. À l'inverse, au chapitre « dépenses », vous envisagez une hausse des dépenses de fonctionnement de plus de 1 000 000 € et si on le compare aux dépenses de 2019, c'est une hausse de plus de 3 640 000 €. C'est donc, malgré vos prévisions optimistes par rapport à la conjoncture, une baisse de 4 250 000 € des recettes de fonctionnement et une hausse de 3 640 000 € des dépenses. Depuis 2 ans, vous dépensez toujours plus en fonctionnement et vous recevez de moins en moins de recettes. Attention ! À ce rythme d'évolution des courbes, elles vont finir par se croiser. Si on prend la même période avant la crise sanitaire, soit le Budget Principal 2019, on y voit 26 998 000 € d'investissement réalisés au Compte Administratif et aujourd'hui vous prévoyez un investissement de 13 990 000 €. Pensez-vous qu'avec un tel projet d'investissement, sans objectifs, vous allez soutenir l'économie pendant cette crise et que vous préparez sa relance future ?

Viviane DURAND : Je ne répondrai pas à tout ce que vous avez dit, mais simplement, je vous dirai que tous nos calculs ont été faits sur des notifications de la DGFIP, on ne les a pas inventés, on ne les a pas faits à l'aveugle, on n'a pas choisi comme cela, c'est la DGFIP qui nous a donné les chiffres de base. Pour le reste, si vous voulez des réponses plus précises, on vous répondra par écrit.

Jean-François DARAUD : Avec plaisir.

Magali VERGNES : Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite inquiétude et j'espère que vous allez me rassurer très vite. Je voudrais revenir sur un projet structurant de notre territoire, sur une des actions phares du programme « Grand Narbonne agriculture », dont on a parlé tout à l'heure, qui nous tient à cœur et qui est très important. Il s'agit de la pépinière agricole. Il y a des projets, mais pour l'instant c'est la seule du Département de l'Aude. Vous savez l'importance de cette pépinière, des couvées vont se former, de 1 à 3 ans, de futurs maraîchers bio – et on en a besoin, quand on parle de développement durable, quand on parle d'alimentation, de santé, etc. – il est déjà tard, je ne vais pas... Nous avons tous porté ce projet. Nous avons investi, mais je ne revois pas la ligne... Peut-être qu'elle n'y est pas, mais qu'elle va y être, je ne sais pas. Nous avons beaucoup investi et, à l'heure actuelle, ce qui manque aux couvés – parce que ça y est, ils y sont, ils ont commencé à s'installer et il y en aura d'autres – c'est le bâti. Je sais que le permis de construire est en instruction auprès des services de la Ville, cela veut dire qu'il sera sûrement accepté et cela veut dire qu'il y avait 500 000 € normalement prévus pour l'aménagement de ce bâti. Or, les couvés, s'il n'y a pas la réhabilitation du bâti, si ils n'ont que les terres et les serres, ne pourront pas travailler parce qu'ils ont besoin du bâti pour le tri, pour le lavage, pour le stockage. Ils ont vraiment besoin qu'on termine cet aménagement qui est une action extraordinaire, je trouve et je ne l'ai pas vu. J'aurais bien aimé voir inscrits, Monsieur le Président, les 500 000 € qui manquent et qu'on avait toujours inscrits auparavant.

M. LE PRESIDENT : Ils seront inscrits. Ils ne le seront pas sur le Budget 2021, mais ils seront inscrits pour deux raisons. D'abord parce qu'on n'a pas le PC et ensuite parce que cela pénaliserait le Budget 2021, car nous savons que les travaux ne commenceront pas au cours de l'année 2021, entre le PC et les appels d'offres. Le projet est très avancé et il se fera dans les années à venir. Deuxième point, il y a d'autres subventions à aller chercher que celle qui a été promise – puisqu'il y en a qu'une – et les services ont travaillé, sur présentation de ce projet, notamment à travers Cœur du Languedoc, pour pouvoir bénéficier d'autres formes FEDER et éventuellement de la Région. Voilà le pourquoi.

Il y a un autre point que vous n'avez pas vu, celui concernant la glisse, que vous avez travaillé et préparé, celui de la Manufacture de la Glisse. Là aussi, le PC n'est pas encore obtenu. Le dossier est en train d'être préparé et ce sera inscrit dans d'autres budgets. Le temps que l'on cofinance l'ensemble de ces projets, on a des actions plus importantes à faire, notamment sur les stations d'épuration, les investissements prévus au Budget, et sur d'autres. Il faut un petit peu phaser tous ces projets et les réaliser au fur et à mesure.

Comme l'a dit tout à l'heure Xavier, vous avez pour l'instant un agriculteur installé et on doit arriver à 7. Là aussi, un appel à candidatures est lancé, à travailler avec la Chambre d'agriculture. Ces travaux à venir sur ce bâtiment qui a été nettoyé et mis en place, pour

l'instant, seront utiles quand ils auront tous du matériel, quand ils auront besoin pour l'ensemble du stockage des produits dans une chambre froide, si j'ai bonne mémoire, qui est en rez-de-chaussée. Mais ça se fera ! On ne l'arrête pas.

Magali VERGNES : Je vous fais confiance, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : C'est promis !

Magali VERGNES : Je vous fais entièrement confiance, mais c'est quelque chose de prévu depuis des années. Ce projet a été long, mais vous le savez tous, pour ceux qui étaient déjà élus. Je pense que le permis de construire va arriver très rapidement et je me dis que sans le bâti, sincèrement, ils vont travailler dans des conditions qui ne seront pas favorables à leur développement. C'est pour cette raison que je me permettais d'insister.

M. LE PRESIDENT : Pour ne rien vous cacher, en attendant que le PC, les appels d'offres et le financement complet soient trouvés, actuellement, un travail est effectué par la direction de Xavier BELART sur la possibilité d'aller chez la voisine pour travailler sur une occupation de ses hangars ou ses granges qui sont vides. On a une solution.

Magali VERGNES : Mais c'est prévu depuis longtemps, depuis des années.

M. LE PRESIDENT : Magali, le temps qu'on ait le PC, les appels d'offres et les travaux, ils n'auront pas le bâti quand même. On avait donc envisagé la location d'Algeco. Là-dessus, sur le Budget fonctionnement, c'est trop lourd. Il vaut mieux aller chez la voisine, qui est prête à vous accueillir – est-ce bien cela, Xavier ? – et qui va faire le joint entre aujourd'hui et le moment où les bâtiments seront terminés. C'est pour te dire que le projet n'est pas abandonné, bien au contraire !

Magali VERGNES : Je le sais, mais j'insiste, bats-toi !

M. LE PRESIDENT : C'est comme les 14 ha à l'Espace de Liberté, ce n'est pas abandonné non plus.

Magali VERGNES : Je sais.

M. LE PRESIDENT : Il a de la ferraille à enlever et on ne sait pas quoi en faire. S'il y en a qui ont besoin de fil de fer et de piquets, il vous les met à disposition.

Magali VERGNES : 500 000 € !

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? On ne va pas voter pour ou contre cette présentation, on va voter pour la tenue effective du débat.

Le Conseil approuve cette délibération par 73 votes pour et 2 abstentions

12. Autorisation permanente et générale de poursuites en faveur du comptable public

Viviane DURAND : Pour améliorer le recouvrement des recettes du Grand Narbonne en les rendant plus aisés, il est proposé d'accorder une autorisation générale et permanente en faveur du comptable public concernant les oppositions à tiers détenteur afin de recouvrer les recettes du Grand Narbonne. Il est demandé la notification de la présente au comptable public du Grand Narbonne.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

13. Procès-verbaux tripartites de mise à disposition des réseaux de télécommunication électronique entre les communes, le Grand Narbonne et le SYADEN

Viviane DURAND : Par arrêté préfectoral du 3 juin 2013, le Grand Narbonne a pris la compétence « développement économique et aménagement de l'espace communautaire ». Le transfert des Zones d'activités économiques par les communes du territoire à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a entraîné de plein droit le transfert des réseaux de télécommunication. Il était recommandé de constater par un procès-verbal contradictoire la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceci. Ce procès-verbal de mise à disposition n'a pu être élaboré. Par arrêté préfectoral du 30 juin 2016, le Grand Narbonne a pris la compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique ». Puis, le Grand Narbonne a décidé d'adhérer au SYADEN et lui a transféré cette compétence. Un procès-verbal de mise à disposition des biens transférés était, là aussi, recommandé, mais n'a pu être établi.

Il est proposé de régulariser la situation en dressant un procès-verbal tripartite de mise à disposition des biens transférés entre les communes, le Grand Narbonne et le SYADEN ; d'approuver le modèle de procès-verbal joint avec les annexes détaillées par commune pour les communes de : Bages, Bizanet, Caves, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude, Leucate, Mailhac, Mirepeisset, Montredon-des-Corbières, Narbonne, Néviau, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Pouzols Minervois, Raissac d'Aude, Saint-Marcel-sur-

Aude, Saint Nazaire d'Aude, Sainte Vallière, Sallèles d'Aude, Sigean, Treilles, Ventenac en Minervois, Villedeigne et Vinassan ; de saisir les Conseils Municipaux des communes membres désignées précédemment afin qu'ils se prononcent et autorisent leur représentant à signer les procès-verbaux tripartites et de saisir le SYADEN afin qu'il se prononce et autorise son représentant à signer les procès-verbaux tripartites.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour et 1 abstention

14. Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable public du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération en poste en 2014

Viviane DURAND : M. Gilbert ESCOMEL a accepté de prendre en charge le mandat n° 6730, émis le 17 octobre 2014, portant annulation de titre de recettes de juin 2008 et décembre 2008 sans aucune pièce justificative. La Chambre régionale des comptes Occitanie l'a constitué débiteur d'une somme de 34 251,93 €, augmentée des intérêts de droit, à compter du 17 septembre 2020. Faute d'éléments contraires, la Chambre a retenu l'existence d'un préjudice financier découlant du manquement constaté. M. ESCOMEL a sollicité, auprès du Ministre chargé du Budget, la remise gracieuse des sommes mises à sa charge, intérêts compris. Il sollicite par voie de conséquence l'avis favorable du Conseil Communautaire à sa demande. Le Grand Narbonne n'a pas supporté de préjudice financier, aussi il est proposé de constater l'absence de préjudice financier supporté par la Communauté d'Agglomération du fait de la prise en charge, par M. ESCOMEL, du mandat n° 6730, émis le 17 octobre 2014, et imputé au compte 673 « titres annulés » ; de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse adressée par M. ESCOMEL au Ministre chargé du Budget au titre du débet prononcé à son encontre par le jugement n° 2020-0021 du 22 décembre 2020 de la Chambre régionale des comptes Occitanie.

M. LE PRESIDENT : Merci, Viviane. C'est vrai qu'il est redevable sur ces deniers personnels. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on lui fait cadeau, on vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Merci. Il est satisfait. Il nous écoute sur YouTube et il sait que la délibération a été adoptée à l'unanimité.

MESURES EXCEPTIONNELLES – ESPACE DE LIBERTE

Rapporteur : Christian LAPALU

15. Mesures exceptionnelles crise COVID-19 – Exonérations liées au plan de relance

Christian LAPALU : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Grand Narbonne souhaite compléter les mesures d'aide en faveur des entreprises prises par l'État et la Région Occitanie afin de soutenir le tissu économique du territoire. La deuxième période de confinement, mise en place par l'État dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, a généré la mise en place de protocoles sanitaires stricts interdisant l'accueil des publics dans certains bâtiments gérés par le Grand Narbonne et notamment l'Espace de Liberté. Ce protocole sanitaire impacte de fait la SAS Les Grands Buffets. L'exonération exceptionnelle des loyers des mois de décembre 2020 et janvier 2021 concerne la SAS Les Grands Buffets, hébergée au sein de l'équipement Espace de Liberté. L'aide proposée est de 37 637,64 € HT, c'est-à-dire 45 165,19 € TTC.

Considérant l'impact économique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les entreprises ne pouvant accueillir du public, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'exonération des loyers des mois de décembre 2020 et janvier 2021 pour la SAS Les Grands Buffets et d'autoriser M. le Président ou son représentant...

M. LE PRESIDENT : Merci. On l'avait déjà passé et on le repasse. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François DARAUD : Monsieur le Président, je ne m'exprimerai pas sur cette aide aux Grands Buffets d'exonération des loyers pour décembre et janvier, pour un montant de plus de 45 000 € puisque, comme vous le savez, je me suis exprimé la fois précédente sur ce point. Mais je réitère ma demande de procéder à un audit indépendant sur le fonctionnement de l'Espace de Liberté qui a un coût d'exploitation de 3 000 000 € et que nous sommes déjà amenés à subventionner de façon récurrente, chaque année, de près de 1 000 000 €. Je vous redemande de faire un audit, merci.

M. LE PRESIDENT : Les élus du Grand Narbonne ne vous connaissent pas donc ils se disent : « *Il ne va pas nous faire ça chaque fois* », mais si, je vous assure, il est capable. On passe au vote, s'il n'y a pas d'autres interventions.

Le Conseil approuve cette délibération par 73 votes pour, 1 vote contre et 1 abstention

PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Rapporteur : Michel PY

16. Schéma de cohérence territoriale (SCoT) – Approbation – Révision du SCoT de la Narbonnaise

Michel PY : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes là pour mettre un point final à ce dossier. Le SCoT révisé a été approuvé une première fois le 16 janvier 2020, nous avons reçu, le 25 mars, une lettre d'observations de la Préfète nous faisant part de la suspension du caractère exécutoire du document. Nous avons délibéré à nouveau le 23 juillet suivant pour prendre en compte l'ensemble des modifications demandées ou argumenter sur certains autres points qui nous paraissaient importants de défendre. Le 2 octobre, Mme la Préfète nous a de nouveau écrit pour nous demander d'intégrer dans les espaces remarquables au sens de la loi littoral deux endroits : le lido de Mouret à Leucate et l'île Saint-Martin à Gruissan. Afin d'éviter de nouveaux allers-retours préjudiciables à l'utilisation de ce document, nous avons eu une discussion qui a abouti sur un accord de formulation qui vise grosso modo 3 points : l'intégration de Mouret et de l'île Saint-Martin dans les espaces remarquables au sens de la loi littoral, mais une rédaction qui permet aussi de dire clairement que si le SCoT définit les espaces remarquables au sens de la loi littoral, il reviendra au PLU de les délimiter précisément ; et que l'analyse SCoT-PLU devra se faire selon un rapport de compatibilité et non pas de conformité. Tout cela est bien précisé dans cette nouvelle délibération. Ce sont ces modifications qu'il vous est demandé d'approuver ce soir. L'ensemble des modifications par rapport au document initial, celui du 16 janvier 2020, sont reprises dans l'annexe 1, jointe au document.

Aujourd'hui, un accord complet demeure entre les services de l'État et ce projet de document. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de rapporter la délibération du 23 juillet et celle du 16 janvier et de modifier les documents initiaux comme je viens de l'indiquer et comme cela est précisé dans l'annexe 1 ; d'approuver ainsi le SCoT révisé par le Grand Narbonne et annexé également à la délibération ; de transmettre le tout à Mme la Préfète de l'Aude ; de mettre en œuvre les mesures de publicité ; de mettre à disposition du public le SCoT ; de le transmettre aux personnes publiques associées et d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à son exécution.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Yann RUDENT : J'ai une question par rapport au Plan Local d'Urbanisme et par rapport au SCoT. Je ne comprends pas bien pourquoi on est obligé de revenir au PLU en particulier sur le Mouret qui est une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique. Je ne comprends pas qu'il ne soit pas considéré comme un espace remarquable dès maintenant.

Michel PY : Chaque document de planification a son rôle à jouer. Et, là-dessus, les textes sont assez clairs : il revient au SCoT de définir les espaces remarquables. Et de ce point-là, le Mouret comme les autres, comme vous le citez, sont bien définis comme des

espaces remarquables au sens de la loi littoral, mais définir ne veut pas dire délimiter. Il se peut que la présomption d'un espace remarquable telle qu'elle est indiquée dans un SCoT ne soit pas complètement avérée dans le détail. Cette présomption d'espace remarquable doit être vérifiée après au niveau de chaque PLU. C'est ce qui est rappelé et c'est en ce sens que certaines formulations ont été reprises, les PLU devant être compatibles avec les SCoT et c'est ce rapport de compatibilité qui est réaffirmé. Il n'y a pas de débat sur le fait que Mouret et Saint-Martin soient aujourd'hui des espaces remarquables au sens de la loi littoral, il peut y avoir des discussions sur les limites de ces espaces remarquables, et ce sont ces limites qui seront définies par les PLU.

(Départ de Jean-François DARAUD.)

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? On peut voter.

Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour et 2 votes contre

POLITIQUE FONCIERE

Rapporteur : Jean-Louis RIO

17. Avenant n° 2 à la Convention Opérationnelle « La Condamine » entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF Occitanie), Le Grand Narbonne et la commune de Bages

Jean-Louis RIO : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, dans le cadre de la politique foncière du Grand Narbonne, j'ai effectivement à vous présenter deux avenants qui sont de la même nature. Pour le premier, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cet avenant n° 2 à la convention opérationnelle tripartite notamment par rapport à l'allongement de sa durée d'une portée de 3 ans supplémentaires.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

18. Avenant n° 2 à la Convention Opérationnelle « Pech Maynaud » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF Occitanie), Le Grand Narbonne et la commune de Gruissan

Jean-Louis RIO : Exactement la même délibération. Là aussi, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 2 qui a pour effet d'augmenter la durée de 3 années supplémentaires.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT (PSH)

Rapporteur : Eric PARRA

19. Avenant n° 7 de prorogation de la convention du PIG départemental de Lutte contre la précarité énergétique

Eric PARRA : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du programme PIG de Lutte contre la précarité énergétique. Pour rappel, c'est un dispositif qui permet aux propriétaires modestes d'être aidés dans la rénovation équipement pour améliorer les performances énergétiques. C'était un dispositif qui prenait fin cette année et il est reconduit jusqu'au 31 décembre 2021. Je vous propose, puisque nous sommes partenaires, de voter l'avenant.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ?

Viviane THIVENT : Juste une remarque. Il est vrai que réduire la précarité énergétique est très important. En l'état, l'objectif de cette année est de traiter 70 dossiers sur la totalité du Grand Narbonne. Cela ne nous paraît pas très fort ou pas assez. Est-il possible d'augmenter cette enveloppe totale ?

Eric PARRA : L'enveloppe a été augmentée. Si vous vous référez aux documents en lien avec cette délibération, vous verrez que ce sont 86 dossiers traités tous les ans. Lézignan intervenait et il n'intervient plus. Aujourd'hui, ce seront 70 dossiers traités par l'Agglomération du Grand Narbonne donc on multiplie par 2 notre intervention.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

TRANSITION ENERGETIQUE

Rapporteur : Jean-Marie MONIE

20. Rapport d'évaluation Cit'ergie 2020

Jean-Marie MONIE : Je vais vous présenter le rapport d'évaluation de la deuxième année de la démarche Cit'ergie. Tout d'abord, Cit'ergie est un dispositif européen de labellisation, diffusé par l'ADEME. Le Grand Narbonne a reçu le label Cap Cit'ergie, valable 4 années (2019-2022) avec un objectif de progression et de candidater, fin 2022, au label Cit'ergie. Les 3 paliers sont : Cap Cit'ergie au départ, Cit'ergie et Cit'ergie Gold qui rend compte de la performance de la collectivité en matière de transition énergétique.

Chaque année, la conseillère rencontre les services et les élus pour produire son rapport. Ce soir, il s'agit de faire un point collectif, pour information, sur les avancées, les difficultés rencontrées et la programmation 2021. Le référentiel repose sur 6 domaines : planification territoriale, urbanisme ; patrimoine gestion et planification économie d'énergie dans les bâtiments et éclairages publics ; économie d'eau, approvisionnement énergétique, optimisation des contrats électricité verte, optimisation des installations d'eau potable et assainissement ; mobilité ; coopération et communication, stratégie de coopération intercommunale, plan de communication ; organisation interne, instance de gouvernance.

Cit'ergie repose sur un système de comptage de points. Le potentiel de points estimé pour le Grand Narbonne est de 428 points. Au regard de nos compétences réalisées lors de l'audit 200 points, ce qui se traduit par 46,7 % du potentiel réparti sur le graphique selon les 6 domaines considérés dans Cit'ergie. Cette évaluation permet un échange en transversalité entre les services, avec les élus. Des points réguliers sont effectués et des tableaux de bord permettent de suivre les actions et les indicateurs. Le Comité de pilotage, avec les élus, s'est tenu le 8 décembre 2020. La commission nationale du label avait effectué des remarques et recommandations. Elle nous a félicités sur : l'organisation interne et structurée ; la dynamique partenariale enclenchée avec le Parc ; sur le fait que notre territoire est l'un des premiers territoires à s'être penché sur les questions de vulnérabilité au changement climatique ; ainsi que sur le taux de production d'énergie d'origine renouvelable locale exemplaire, soit 22 % des consommations.

Les recommandations de la conseillère en 2020 : elle s'est réjouie du dynamisme du Grand Narbonne et de son engagement en matière de transition écologique et le choix de l'ADEME de ce territoire pour signer un contrat d'objectifs territorial en est l'illustration. 10 territoires en France ont été choisis et on est le seul en Occitanie. Il y aura une seule gouvernance et un même plan d'action pour suivre le volet énergie du contrat d'objectifs territorial et des démarches Cit'ergie et Plan Climat Air territorial, pour bien articuler les deux. On peut ajouter que nous avons pris une personne pour s'occuper de ce contrat

d'objectifs territorial. Sur l'économie circulaire, beaucoup de pistes ont déjà été lancées et vont aboutir sur de l'amélioration.

La réalisation du bilan carbone, communiqué au dernier Conseil Communautaire, a permis de produire un bilan des consommations énergétiques. Une fiche rénovation énergétique du patrimoine du Grand Narbonne et des communes est en cours de rédaction dans le cadre du contrat de transition écologique ainsi qu'une véritable politique d'achats publics durable. C'est ainsi que je conclus le rapport et prouve, encore une fois, que ce territoire avance et nous évoluons sur la transition énergétique. Monsieur le Président, je propose de valider la présentation de ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ? On prend acte.

Le conseil prend acte de la présentation du rapport

FILIERE GLISSE

Rapporteur : Michel PY

21. Tarification de la Manufacture de la Glisse provisoire

Michel PY : Monsieur le Président, deux petits sujets pour terminer. Vous avez parlé tout à l'heure, dans le cadre du Débat sur les Orientations Budgétaires, de la Manufacture de la Glisse. Aujourd'hui, elle est en fonctionnement provisoire dans des locaux que la commune de Leucate a mis à disposition puisque les machines ont été livrées depuis déjà quelques mois. Il convient donc de fixer les tarifs d'utilisation, c'est l'objet de cette délibération. Vous trouverez deux types de tarifs pour deux types d'usage selon que l'on soit colcataire c'est-à-dire usager intensif, ou nomade c'est-à-dire usager plus occasionnel.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y a pas d'intervention, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Michel PY

22.AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Zone Artisanale de Caves – Vente de lots

Michel PY : Le 17 décembre dernier, nous avons délibéré pour vendre 2 lots de la Zone d'activités de Caves. L'identité des acquéreurs n'était pas assez précise donc cette délibération a pour objet de la reprendre en précisant l'identité de ces acquéreurs. Il s'agit de Mme et M. KEFFERSTEIN, grossistes en articles de vannerie pour le lot 3 de 500 m² à 22 500 € ; et M. Renaud SALOMONE pour le lot 4, 1 275 m² à 40 680 €.

M. LE PRESIDENT : On aura un funérarium à Caves, c'est bien. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Je vous remercie pour votre présence ce soir. Je vous donne rendez-vous le jeudi 18 mars.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.)